



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
12 octobre 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-neuvième session

Genève, 17-28 septembre 2012

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-neuvième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 17 au 28 septembre 2012

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour	3
A. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: premier rapport d'activité.....	3
B. Le développement économique en Afrique: Transformation structurelle et développement durable en Afrique.....	5
C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement	6
D. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la treizième session de la Conférence	8
E. Autres décisions du Conseil	8
II. Résumé du Président.....	11
A. Déclarations liminaires	11
B. Débat de haut niveau: Une croissance créatrice d'emplois pour réduire la pauvreté: Quels enseignements l'Afrique peut-elle tirer de l'expérience d'autres régions?	15
C. Interdépendance: Coordonner la relance de la croissance mondiale	17
D. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (PMA): premier rapport d'activité.....	19

E.	Le développement économique en Afrique: Transformation structurelle et développement durable en Afrique.....	21
F.	Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.....	24
G.	Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: Réduire les inégalités pour parvenir à un développement équilibré et durable.....	28
H.	L'investissement au service du développement: Vers une nouvelle génération de politiques de l'investissement pour une croissance équitable et un développement durable.....	30
I.	Contributions de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.....	32
J.	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED.....	33
K.	Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.....	33
L.	Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la treizième session de la Conférence.....	35
III.	Questions de procédure et questions connexes.....	38
A.	Ouverture de la session.....	38
B.	Élection du Bureau.....	38
C.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.....	38
D.	Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale.....	39
Annexes		
I.	Ordre du jour de la cinquante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement.....	40
II.	Participation.....	42

Introduction

La cinquante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 17 au 28 septembre 2012; au cours de sa session, le Conseil a tenu 12 séances plénières – ses 1083^e à 1094^e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: premier rapport d'activité

Conclusions concertées 513 (LIX)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Se félicite* des efforts déployés par le secrétariat de la CNUCED pour contribuer à la mise en œuvre des engagements pris et des mesures adoptées dans le Programme d'action d'Istanbul, comme indiqué dans le document d'information TD/B/59/3;

2. *Prend note* avec intérêt de l'analyse factuelle de l'impact des récentes crises multiples (alimentaire, énergétique et financière) sur la situation socioéconomique des pays les moins avancés (PMA) et leurs possibilités de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020, ainsi que des difficultés auxquelles ces pays sont confrontés en matière de sécurité alimentaire, comme indiqué dans le document UNCTAD/ALDC/2012/1;

3. *Reconnaît* les défis que représentent la réduction de la pauvreté dans les PMA et la réalisation de l'objectif consistant à permettre à la moitié des PMA de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020, compte tenu dans une large mesure de la vulnérabilité économique de ces pays et de leur forte dépendance à l'égard d'un éventail limité de produits d'exportation à faible valeur ajoutée et à faible intensité de compétences;

4. *Reconnaît* que les changements climatiques pèsent de façon disproportionnée sur le développement socioéconomique des PMA, si l'on considère que ces pays sont ceux qui ont le moins contribué à l'apparition du problème, comme indiqué dans le Programme d'action d'Istanbul, et que les PMA sont également confrontés à des problèmes de dégradation de l'environnement;

5. Tout en considérant que les PMA ont la maîtrise et la responsabilité principale de leur propre développement, *demande instamment* à ces pays et à leurs partenaires de développement de prendre des mesures concrètes pour donner suite aux domaines prioritaires arrêtés dans le Programme d'action d'Istanbul, en vue d'atteindre les buts et objectifs fixés – dont la plupart ne peuvent l'être qu'en mettant en place un environnement économique et social permettant de développer des avantages comparatifs dans différents secteurs productifs et en encourageant les investissements dans le renforcement des capacités productives, en promouvant la transformation économique structurelle, y compris la diversification du secteur des produits de base et la diversification économique, ainsi qu'un développement humain et social accru, et en définissant des politiques économiques et sociales pour réduire la pauvreté, créer des emplois, améliorer les niveaux de vie et promouvoir un développement et une croissance économique équitables et durables dans une optique de parité entre les hommes et les femmes;

6. *Souligne* la nécessité constante d'apporter un appui international aux PMA en matière de commerce et de développement, notamment sous la forme d'une aide publique au développement, d'investissements étrangers directs (IED) et de transferts de technologie;

7. *Se déclare préoccupé* par l'exceptionnelle lenteur des progrès réalisés pour atteindre les seuils de reclassement, un cinquième seulement des PMA ayant atteint à ce jour le seuil de revenu – avec peu d'amélioration concernant les deux autres critères, à savoir l'indice de capital humain et l'indice de vulnérabilité économique. Si la tendance actuelle se maintient, la probabilité de voir la majorité des PMA satisfaire à un ou deux critères de reclassement reste extrêmement faible;

8. *Invite* les gouvernements des PMA à poursuivre leurs efforts pour tirer pleinement parti du potentiel de leur secteur des produits de base de stimuler le développement et la transformation structurelle, notamment en affectant les gains tirés du secteur des produits de base au développement économique, en intégrant les politiques relatives aux produits de base dans leurs politiques et stratégies nationales de développement et en libérant le potentiel intérieur pour un développement durable, une croissance équitable, la promotion de la concurrence et l'élimination de la pauvreté;

9. *Invite également* les partenaires de développement des PMA en mesure de le faire à continuer de fournir l'assistance nécessaire pour améliorer la productivité agricole dans les PMA grâce à la recherche, à l'innovation et à la modernisation technologique;

10. *Reconnaît* que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atténuer les incidences de l'instabilité des prix des produits de base sur l'économie des PMA, moyennant une plus grande transparence de l'industrie des produits de base, une moindre dépendance à l'égard de l'exportation d'un petit nombre de produits primaires, un accroissement des IED pour renforcer les capacités productives et l'adoption de mesures pour s'attaquer effectivement aux problèmes traditionnels de sécurité alimentaire dans ces pays et investir dans l'infrastructure, les ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles;

11. *Se félicite* de la proposition du Gouvernement turc d'offrir, dans divers domaines – sciences naturelles, ingénierie et technologies, sciences médicales, agriculture, sciences sociales –, des bourses d'études dans des universités turques à des étudiants originaires des PMA;

12. *Invite* la CNUCED à continuer de suivre les progrès accomplis par les PMA dans la réalisation des objectifs convenus dans le Programme d'action d'Istanbul, afin d'identifier les expériences positives et les meilleures pratiques, ainsi que les difficultés pragmatiques restant à surmonter aux niveaux national, régional et international;

13. *Demande* à la CNUCED, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, d'appliquer les dispositions des alinéas *o* et *p* du paragraphe 41 du Mandat de Doha;

14. *Rappelle* les récentes décisions¹ relatives au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés et *invite* les pays en mesure de le faire à contribuer à la revitalisation de ce fonds d'affectation spéciale.

1094^e séance plénière (de clôture)
28 septembre 2012

¹ Voir le paragraphe 10 du document TD/B/56/SC.I/L.2 et le paragraphe 11 du document TD/B/58/SC.I/L.2

B. Le développement économique en Afrique: Transformation structurelle et développement durable en Afrique

Conclusions concertées 514 (LIX)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* du Rapport 2012 sur le développement économique en Afrique de la CNUCED intitulé *Transformation structurelle et développement durable en Afrique*;

2. *Note* que le principal message du rapport est que l'Afrique devrait envisager un découplage relatif, tel que proposé dans le rapport, afin de parvenir à une transformation structurelle durable grâce à une diversification de l'économie débouchant sur la création d'emplois décents et la réduction de la pauvreté;

3. *Reconnaît* que l'Afrique est fortement pénalisée par les changements climatiques, même si elle y a peu contribué, et qu'elle continue de faire face à de graves difficultés dues à ces changements et à la dégradation de l'environnement;

4. *Reconnaît* que la transformation économique structurelle et la diversification économique jouent un rôle important en Afrique en vue de créer des emplois décents, de parvenir à une croissance équitable et de réduire la pauvreté, et *encourage* les pays à redoubler d'efforts dans ce domaine;

5. *Prend acte* de l'engagement de l'Afrique en faveur d'un développement durable fondé sur trois piliers interdépendants et synergiques, à savoir: le développement économique, l'équité sociale et la durabilité environnementale, et de sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, ainsi que des autres initiatives prises par les pays africains à tous les niveaux, en particulier celles mentionnées dans le rapport.

6. *Constate avec préoccupation* que malgré le taux élevé de croissance économique enregistré pendant plus de dix ans et les progrès accomplis dans la réduction du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, la pauvreté reste généralisée en Afrique et y diminue plus lentement que dans les autres régions en développement;

7. *Note* que la transformation structurelle durable pourrait être réalisée en exploitant de manière plus efficace les ressources naturelles et en réduisant les conséquences néfastes pour l'environnement, et *souligne* que les flux financiers, notamment l'investissement, ainsi qu'une assistance technique prévisible et durable dans un environnement économique favorable à tous les niveaux, conformément au mandat de Doha, renforceront la transformation structurelle;

8. *Est conscient* que l'investissement, l'innovation et le développement technologique pourraient être les principaux moteurs du processus de découplage;

9. *Reconnaît* que la difficulté à relever le défi de la transition au développement durable, notamment par le biais d'une transformation structurelle durable, pourrait être résolue grâce à une approche impulsée par les pays dans laquelle les interventions sont axées sur les grandes priorités ci-après: production d'énergie suffisante pour alimenter l'économie, renforcement des stratégies d'industrialisation, amélioration et modernisation des secteurs agricole et agro-industriel, notamment agroalimentaire, et soutien des petits exploitants agricoles;

10. *Reconnaît* que les problèmes environnementaux immédiats, à court et à moyen terme constituent un enjeu essentiel du développement de l'Afrique et que la région a besoin d'une transformation structurelle durable;

11. *Invite* les partenaires de développement de l'Afrique à envisager, à titre de priorité, d'aider le continent à s'engager dans une transformation structurelle économique durable grâce, notamment, à: un renforcement de l'innovation et de la technologie visant à accroître la valeur ajoutée; l'apport des ressources nécessaires, y compris la prestation de services financiers destinés à soutenir les petites et moyennes entreprises et les microentreprises; la diversification de l'économie; l'accueil d'investissements étrangers directs favorables au développement durable; la réalisation d'investissements dans les infrastructures ainsi que dans le renforcement des capacités institutionnelles et productives;

12. *Appelle de ses vœux* l'exécution des engagements précédents et *s'engage* à soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour parvenir à un développement durable;

13. *Prie* la CNUCED, dans le cadre de son mandat et des ressources disponibles, de poursuivre ses travaux d'analyse des politiques et de recherche sur les questions relatives au développement économique qui présentent un intérêt pour l'Afrique et de redoubler d'efforts afin de diffuser les résultats de ses recherches et de maintenir sa coopération avec l'Union africaine et toutes les institutions économiques compétentes.

1094^e séance plénière (de clôture)
28 septembre 2012

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 515 (LIX)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires, les partenaires de développement et d'autres organisations internationales;

2. *Prend note* des rapports établis par le secrétariat à l'intention du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme;

3. *Réaffirme* le rôle du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme en tant que principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions concernant la coopération technique et de débat entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs;

4. *Prend note également* de ce que le montant total des programmes et des activités de coopération technique de la CNUCED est resté stable, mais qu'un travail important reste à accomplir;

5. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation des contributions aux activités de coopération technique de la CNUCED, et réaffirme qu'il importe que ces activités aient un caractère durable et prévisible;

6. *Prend note* avec intérêt des renseignements concernant les nouveaux mécanismes de financement, tels que les programmes de financement commun par fonds d'affectation spéciale multidonateurs au niveau des pays, et leur contribution à la cohérence à l'échelle du système, et *invite* les donateurs qui sont en mesure de le faire à allouer des ressources suffisantes à ces mécanismes;

7. *Exprime sa gratitude* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour le soutien fourni et invite ceux qui sont en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles aux fonds d'affectation spéciale thématiques de la CNUCED de manière à faciliter la planification et l'exécution des activités de coopération technique, ainsi que leur prévisibilité et leur efficacité;

8. *Invite* tous les donateurs à utiliser la compilation de demandes établie par le secrétariat, outil pertinent leur permettant d'allouer leurs contributions en fonction des besoins et des priorités des pays bénéficiaires;

9. *Invite* les donateurs qui sont en mesure de le faire à contribuer à la réactivation du Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays les moins avancés, de façon à permettre à la CNUCED de répondre aux demandes d'assistance technique émanant des pays les moins avancés, notamment au titre de l'aide fournie pour l'application du Programme d'action d'Istanbul;

10. *Invite* le secrétariat à continuer d'accroître sa contribution au Cadre intégré renforcé, notamment en œuvrant avec d'autres institutions pour intégrer le commerce dans les plans de développement nationaux des PMA conformément à l'alinéa e du paragraphe 18 du Mandat de Doha;

11. *Demande* au secrétariat de continuer d'œuvrer à l'amélioration de la cohérence de la planification et de la mise en œuvre des programmes de coopération technique, notamment en renforçant la coordination avec les missions permanentes à Genève et en veillant aux synergies avec les activités de recherche et d'analyse et de formation de consensus de la CNUCED, en améliorant la transparence de l'utilisation des ressources et en continuant d'améliorer la coordination et la coopération interdivisions avec les autres organisations internationales compétentes par des synergies et des complémentarités;

12. *Souligne* l'importance de la gestion axée sur les résultats dans l'exécution de l'assistance technique, y compris l'utilisation des indicateurs de résultats normalisés de l'ONU, qui mesurent l'impact au cours de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation, et le fait que l'assistance technique doit être menée de manière efficace et transparente, en contribuant à l'efficacité et à la qualité des activités de la CNUCED;

13. *Souligne* à cet égard la nécessité de poursuivre le processus de simplification de la structure de la coopération technique de la CNUCED par la mise en place de fonds d'affectation spéciale thématiques pluriannuels et multidonateurs sans compromettre la portée, le contenu et la qualité d'exécution de l'assistance technique de la CNUCED et sa capacité de dispenser une aide spécialement adaptée aux demandes des bénéficiaires;

14. *Félicite* le secrétariat de ses activités à l'appui de la réforme du système des Nations Unies et *prend note avec intérêt* du rôle de chef de file joué par la CNUCED dans le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives et la contribution efficace du Groupe à la mise en œuvre de l'Initiative d'aide au commerce.

*1088^e séance plénière
19 septembre 2012*

D. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la treizième session de la Conférence

Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et aux conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement du 6 juillet 2012

Décision 516 (LIX)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Rappelant* la décision prise à la treizième session de la Conférence concernant le rapport du Corps commun d'inspection, réaffirmant également la décision prise à sa vingt-sixième session extraordinaire – document TD/B(S-XXVI)/L.1 – et soucieux de renforcer la CNUCED;

Décide ce qui suit:

2. *Exprime* sa satisfaction au secrétariat des efforts déployés pour élaborer le plan de travail relatif au renforcement de la gestion et de l'administration de la CNUCED – document TD/B/59/CRP.2;

3. *Prie* le secrétariat de renforcer la gestion et l'administration de la CNUCED par la mise en œuvre du plan de travail présenté et sur la base des délibérations tenues à la cinquante-neuvième session au titre du point 12 de l'ordre du jour;

4. *Demande* à être saisi, à sa soixantième session, d'un rapport intérimaire détaillé sur la mise en œuvre du plan de travail, tout en souhaitant être informé ponctuellement de l'évolution de la situation avant cette session.

*1094^e séance plénière (de clôture)
28 septembre 2012*

E. Autres décisions du Conseil

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés: Premier rapport d'activité

1. À la 1094^e séance plénière (de clôture) du Conseil, le 28 septembre 2012, le Président a présenté le rapport du Comité de session I au nom de son président, M. Mukhtar Tileuberdi (Kazakhstan). Le Conseil a pris note du rapport du Comité de session I publié sous la cote TD/B/59/SC.I/L.1 et a fait siennes les conclusions concertées figurant dans le document officiel du 28 septembre 2012 (voir la section I.A).

Le développement économique en Afrique: Transformation structurelle et développement durable en Afrique

2. Également à sa 1094^e séance plénière (de clôture), le 28 septembre 2012, le Président, s'exprimant au nom du Président du Comité de session II, M. Umunna Humphrey Orjiako (Nigéria), a présenté le rapport du Comité au Conseil. Celui-ci a pris note du rapport publié sous la cote TD/B/59/L.1/Add.3 et a fait siennes les conclusions concertées figurant dans le document officiel du 28 septembre 2012 (voir la section I.B).

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

3. À sa 1088^e séance plénière, le 19 septembre 2012, le Conseil a adopté, au titre du point 11 a), le projet de décision sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement figurant dans le document TD/B/WP/245 (voir la section I.C).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

4. À sa 1091^e séance plénière, le 24 septembre 2012, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED publié sous la cote TD/B/59/2 et des déclarations prononcées par des délégations.

Développement progressif du droit commercial international: quarante-cinquième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

5. À sa 1088^e séance plénière, le Conseil a pris note du quarante-cinquième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (A/67/17; New York, 25 juin-6 juillet 2012).

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-sixième session

6. Également à sa 1088^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa quarante-sixième session (Genève, 21 et 22 mai 2012) publié sous la cote ITC/AG(XLVI)/248, qui avait été présenté par M. Francisco Pérez Gordillo (Uruguay).

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

7. À sa 1088^e séance plénière, le 19 septembre 2012, le Conseil a pris note des conclusions concertées publiées sous la cote TD/B/WP(61)/R.1 que le Groupe de travail avait adoptées à sa soixante et unième session, et les a fait siennes. Il a pris note que le rapport du Groupe de travail sur sa soixante et unième session serait achevé après la reprise de cette session, prévue en octobre 2012, et lui serait soumis à sa cinquante-sixième réunion directive.

8. Également à sa 1088^e séance plénière, le Conseil a adopté le projet de décision sur le point 3 de l'ordre du jour qui avait été officiellement approuvé par le Groupe de travail à sa soixante-deuxième session (reprise), le 14 septembre 2012, et a fait siennes les conclusions concertées du Groupe de travail figurant dans le document TD/B/WP/245.

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2011-2012 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2013

9. À sa 1088^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport de l'Organe consultatif publié sous la cote TD/B/59/CRP.4/Rev.2. À sa 1094^e séance plénière, il a élu les membres de l'Organe consultatif pour 2013 comme suit: M. Jüri Seilenthal (Estonie), M. Boudjema Delmi (Algérie), M. Shree Baboo Chekitan Servansing (Maurice), M. Abdul Samad Minty (Afrique du Sud), M. Maung Wai (Myanmar), M. Abdula Nasser Musallam Al-Rahbi (Oman), M. Ravinatha P. Aryasinha (Sri Lanka), M. Alfredo Suescum (Panama), M. Ulises Canchola Gutiérrez (Mexique), M. Mario Matus (Chili) et M^{me} Gabriele Boner (Allemagne).

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

10. Le Conseil a pris note du retrait de l'Union interparlementaire de la liste des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de la CNUCED et de l'inscription de cette organisation sur la liste des organismes intergouvernementaux en tant qu'organisation internationale de parlementaires dotée du statut d'observateur (TD/B/EX(53)/8; décision 506 (EX-53)). Il a pris note aussi de la disparition du Bureau international des textiles et du vêtement.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

11. Le Conseil a approuvé les demandes d'inscription de Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement) (TD/B/59/R.1) et de l'Office africain pour le développement et la coopération (OFADEC) (TD/B/59/R.2) sur la liste des organisations dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED.

Examen du calendrier des réunions

12. Également à sa 1094^e séance plénière, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2012 et le calendrier indicatif pour 2013 figurant dans le document TD/B/59/CRP.1/Rev.2.

Composition du Groupe de travail en 2013

13. Le Conseil a approuvé la composition du Groupe de travail en 2013, comme suit: Albanie, Algérie, Allemagne, Bélarus, Chine, Côte d'Ivoire, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Lesotho, Mexique, Népal, Pérou, République islamique d'Iran, Suisse et Viet Nam.

14. Le Conseil a pris note que les membres de la liste B devaient encore soumettre trois candidatures.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

15. Également à sa 1094^e séance plénière, le Conseil a examiné la liste des États membres de la CNUCED qui a été distribuée sous la cote TD/B/INF.222.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

16. Toujours à sa 1094^e séance plénière, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa cinquante-neuvième session n'avaient pas d'incidences financières.

Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

17. Également à sa 1094^e séance plénière, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la cinquante-neuvième session, publié sous la cote TD/B/59/L.2.

Ordre du jour provisoire de la soixantième session du Conseil

18. Toujours à sa 1094^e séance plénière, le Conseil a décidé de renvoyer ce point aux consultations du Président. L'ordre du jour provisoire sera élaboré et soumis en temps opportun pour approbation.

19. Le Conseil a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième réunion directive – prévue les 3 et 4 décembre 2012 – figurant dans le document officiel du 28 septembre 2012.

Adoption du rapport

20. À la séance plénière de clôture, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-neuvième session figurant dans les documents TD/B/59/L.1 et Add.1 à 9, et TD/B/59/SC.I/L.1; les conclusions concertées sur les points 5 et 6 de l'ordre du jour figurant dans le document officiel du 28 septembre 2012; la décision relative au point 12 a) de l'ordre du jour figurant dans le document officiel du 28 septembre 2012; et la décision relative au point 11 a) figurant dans le document TD/B/WP/245.

21. Également à la séance plénière de clôture, les représentants de trois groupes régionaux ont demandé qu'il soit rendu compte de leurs déclarations sur le rapport du Corps commun d'inspection dans le rapport sur la cinquante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement².

II. Résumé du Président³

A. Déclarations liminaires

22. Des déclarations liminaires ont été prononcées par les orateurs suivants: M. Mothae Anthony Maruping (Lesotho), Président du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-huitième session; M. Hamad Bin Abdulaziz Al-Kawari, Ministre de la culture, des arts et du patrimoine du Qatar; M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; le représentant de l'Indonésie, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de la République islamique d'Iran, parlant au nom du Groupe asiatique; le représentant du Nigéria, parlant au nom du Groupe africain; le représentant du Paraguay, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant de l'Union européenne; le représentant de la Hongrie, parlant au nom du Groupe D; le représentant du Népal, parlant au nom des PMA; le représentant de la Chine; le représentant du Paraguay, parlant au nom des pays en développement sans littoral; le représentant de Sri Lanka, parlant au nom du Groupe des 15; le représentant du Mexique; le représentant de la Suisse; le représentant de la Thaïlande; le représentant de l'Égypte; le représentant de la Malaisie; le représentant de la Barbade; le représentant du Japon; le représentant de la Turquie; le représentant de la Côte d'Ivoire; le représentant de la Confédération syndicale internationale, organisation non gouvernementale; le représentant de l'Argentine; le représentant du Maroc; le représentant du Zimbabwe; le représentant des États-Unis d'Amérique; le représentant de la Fédération de Russie; le représentant de la Tunisie; le représentant de l'Afrique du Sud; le représentant du Soudan du Sud; le représentant de l'Équateur; le représentant du Soudan; et le représentant de LDC Watch, organisation non gouvernementale.

² Les versions électroniques des déclarations des représentants sont disponibles en format PDF sur le site Web de la CNUCED, sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles ont été reçues (<http://www.unctad.org/tdb59/statements>). Les fichiers audio (salle/anglais) des déclarations générales et des déclarations prononcées lors du débat de haut niveau, notamment, sont également disponibles sur le site Web (<http://www.unctad.org/tdb59/audio>). Voir la section II (L).

³ Voir la note de bas de page ci-dessus.

23. Le Ministre de la culture, des arts et du patrimoine du Qatar a dit qu'il avait été fier de participer au processus de formation de consensus à la treizième session de la Conférence. La CNUCED pouvait et devait être une instance unique de formation de consensus, permettant d'échanger des idées et de les présenter aux organes de négociation pertinents, contribuant ainsi à une plus grande cohérence du débat mondial sur le développement. La présidence qatarienne de la Conférence escomptait notamment de la CNUCED qu'elle contribue activement à la préparation de l'examen et à l'examen lui-même de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en définissant de nouveaux objectifs mondiaux pour l'intégration dans le système commercial multilatéral et en renforçant les capacités économiques indispensables au développement national et à une participation véritable à l'économie mondiale, qu'elle continue de proposer des idées pour surmonter la crise financière mondiale et qu'elle contribue à la mise en œuvre des résultats de la Conférence Rio+20.

24. Le Président sortant du Conseil du commerce et du développement a dit que 2011 avait été une année très difficile, mais féconde. Les intenses travaux de préparation de la treizième session de la Conférence avaient permis à celle-ci d'obtenir un fructueux consensus. La CNUCED devait être guidée par les principes «d'altérité» et d'«efficacité» pour relever les vastes défis auxquels elle était confrontée, notamment participer aux débats mondiaux pour trouver une solution à la crise économique et financière, s'attaquer à la problématique des migrations et à ses incidences sur le commerce et le développement, et mettre l'accent sur les fondamentaux économiques essentiels pour assurer la réalisation des OMD, sans perdre de vue le facteur humain. Il fallait espérer que pour son cinquantième anniversaire, en 2014, elle pourrait apporter une contribution au débat mondial sur le développement qui aurait un effet positif sur le cours du développement.

25. Le Président du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-neuvième session a dit que beaucoup de travail restait à faire après la treizième session de la Conférence et l'adoption du Mandat de Doha. Il a instamment demandé à tous les membres de contribuer à une conduite efficace des travaux en vue d'obtenir des résultats probants dans l'application des mandats de l'organisation. L'objectif immédiat serait toutefois d'assurer le succès de la présente session du Conseil.

26. Le Secrétaire général de la CNUCED a passé en revue les tendances actuelles de l'économie, du commerce et du système commercial, qui justifiaient un renforcement du rôle de la CNUCED en matière de formation de consensus. La mondialisation se poursuivrait et s'amplifierait, car elle serait soutenue par des pays du monde entier, et non pas seulement par les pays les plus avancés. Parmi les facteurs contribuant à la mondialisation figuraient le progrès technologique, les technologies de l'information et de la communication, Internet et une interconnectivité croissante. Les mois à venir seraient décisifs, compte tenu du risque d'une nouvelle crise économique et financière mondiale. Le Secrétaire général a déclaré accorder une extrême attention à la suite à donner au rapport du Corps commun d'inspection sur l'administration et la gestion de la CNUCED et aux conclusions concertées adoptées par le Conseil à sa dernière session extraordinaire. Il avait pris un certain nombre de mesures pour améliorer le fonctionnement de la CNUCED et était prêt à superviser la mise en œuvre, dans les limites des ressources disponibles, des mesures additionnelles qui pourraient être prises. Il a assuré les membres du Conseil qu'il souscrivait pleinement au Mandat de Doha et à une gestion axée sur les résultats.

27. De nombreuses délégations ont souligné l'importance du rôle de la CNUCED en tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce, du développement et des questions associées. Quelques délégations ont appelé à un renforcement du rôle de la CNUCED dans les instances de dialogue intergouvernementales.

28. Plusieurs représentants ont mis en avant les liens entre le commerce et des questions telles que le ralentissement de l'économie mondiale, l'emploi, l'instabilité des taux de change, les changements climatiques, l'économie verte, la politique de concurrence et la bonne gouvernance.

29. De nombreux représentants se sont inquiétés des pratiques protectionnistes qui s'étaient multipliées depuis le déclenchement de la crise économique et financière. Selon eux, la CNUCED devrait analyser l'impact de ces pratiques et aider à faire progresser les négociations du Cycle de Doha, s'agissant en particulier du Programme de Doha pour le développement. Les thèmes à examiner concernaient notamment les mesures non tarifaires et leurs incidences négatives sur les exportations des pays africains et des PMA en général. Les initiatives dans ce contexte devraient être complétées par des programmes de coopération dans le domaine du commerce, notamment le Cadre intégré renforcé et l'Initiative d'aide au commerce. L'assistance de la CNUCED devrait porter sur l'élimination des obstacles non tarifaires, la simplification des normes, des réglementations techniques et des règles d'origine, et la mise en œuvre de tous les engagements et de toutes les décisions concernant l'application d'un traitement spécial et différencié aux produits originaires des PMA. La CNUCED devrait continuer de fournir une assistance technique aux PMA pour faciliter leur accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

30. Un représentant a dit que la CNUCED devrait aider à définir de quelle façon les États africains pouvaient «faciliter» le commerce intra-africain. Les interconnexions étaient insuffisantes en Afrique; il fallait remédier au manque d'infrastructures et de transports pour assurer l'intégration de l'Afrique dans le commerce mondial.

31. Des représentants ont dit qu'il était important que la CNUCED aide les pays en développement sans littoral à réclamer une amélioration des politiques de transit et des mesures de facilitation du commerce dans leurs régions respectives.

32. Le représentant de l'Union européenne a dit que l'UE était le plus gros contributeur aux activités opérationnelles de la CNUCED et qu'en 2011, elle avait doublé ses contributions volontaires par rapport à 2010, principalement pour l'exécution d'activités concernant le Système douanier automatisé et le Système de gestion et d'analyse de la dette.

33. Plusieurs orateurs ont dit qu'améliorer les capacités technologiques et les capacités d'innovation dans les pays en développement était important pour le développement et pour aider ces pays à atteindre les OMD. Selon quelques orateurs, les PMA en particulier devaient pouvoir mettre à profit le transfert de technologie pour renforcer leur base technologique aux fins du développement, mais le transfert de technologie vers ces pays ne progressait que lentement. Les PMA avaient également besoin d'une assistance pour tirer parti des flexibilités actuellement prévues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et autres régimes de droits de propriété intellectuelle. Des orateurs ont dit que, plutôt que d'être une fin en soi, promouvoir l'investissement étranger devrait être un moyen de faciliter, entre autres choses, le transfert de technologie.

34. La crise économique et financière avait frappé tous les pays – en particulier, les pays économiquement vulnérables – à des degrés divers, et la reprise restait fragile. L'inversion des flux de capitaux, le recul du commerce, la baisse des prix des produits de base, le chômage des jeunes et l'augmentation de la pauvreté figuraient parmi les principaux problèmes auxquels étaient confrontés les PMA, les pays africains et les pays en développement sans littoral. De nombreux orateurs ont demandé à la CNUCED d'intensifier ses travaux en faveur de ces pays. Le secrétariat devrait contribuer à leur transformation structurelle et à une ouverture maximale de leurs perspectives de commerce

et d'investissement, notamment dans le cadre d'une coopération régionale et d'une coopération Sud-Sud complémentaires de la coopération Nord-Sud.

35. Un représentant a dit que la mauvaise gestion du système financier international avait interrompu la croissance de nombreux pays entre les années 1970 et 1980. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par l'ampleur des déficits courants et l'augmentation de la dette intérieure, imputable à un recours massif à l'emprunt intérieur, tandis que d'autres proposaient que la CNUCED continue de mener des études sur les incidences de la crise sur les pays en développement et sur l'impact de certaines politiques économiques.

36. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance du rôle de l'État développementiste. Certains ont demandé à la CNUCED d'étudier les moyens d'assurer un développement durable, une croissance équitable et la mise en place de nouveaux mécanismes de financement ciblant les pays africains et les PMA, en accordant toute l'attention voulue aux questions de parité et au développement du secteur privé.

37. Quelques représentants ont félicité la CNUCED d'avoir abordé, dans son *Rapport sur le commerce et le développement, 2012*, la question des modalités selon lesquelles les inégalités de revenus influaient sur la croissance économique, et d'avoir avancé des idées pour assurer un développement plus équitable. L'expérience des trente dernières années avait montré que les politiques de réforme structurelle dans les pays en développement avaient renforcé la tendance à un accroissement des inégalités, lequel était devenu un trait emblématique de la mondialisation financière. Toutefois, des représentants ont déclaré ne pas partager le scepticisme exprimé concernant les réformes structurelles et leur impact sur la croissance. Un représentant a dit que la création d'emplois était un problème non seulement pour les pays africains, mais aussi pour tous les autres pays.

38. Des représentants ont demandé à la CNUCED d'examiner la question des réformes à apporter à l'actuel système économique international et de mettre en place des arrangements institutionnels d'appui pour l'après-2015. La CNUCED devrait en outre continuer d'aider les pays en développement à concevoir des politiques pour affronter des problèmes de développement aussi bien anciens que nouveaux. La nécessité s'imposait de nouveaux modèles de développement pour créer un environnement favorable permettant aux pays en développement de tirer profit des effets favorables que le commerce international pouvait avoir sur la promotion d'un développement durable et socialement équitable.

39. Des délégations ont souligné la nécessité de mettre pleinement en œuvre le Mandat de Doha, en ajoutant que la CNUCED devait jouer un plus grand rôle dans l'application des résultats et des décisions des grandes conférences et sommets socioéconomiques organisés sous l'égide des Nations Unies. Plusieurs orateurs ont souligné la contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action d'Istanbul, qui consiste à superviser la réalisation des objectifs fixés et l'exécution des mesures prévues, ainsi qu'à préparer les pays à un éventuel reclassement. D'autres ont demandé au secrétariat de continuer de suivre l'application du Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral et de contribuer activement à l'élaboration du programme d'action qui y ferait suite.

40. Plusieurs représentants ont dit que le cadre de politique de l'investissement pour un développement durable conçu par la CNUCED allait dans le sens de la mise en œuvre du Mandat de Doha. De nombreux représentants de groupes régionaux ont souligné que la nouvelle génération de politiques d'investissement devrait jouer un rôle fondamental dans la réalisation d'objectifs tels qu'un accroissement de l'emploi, un transfert effectif de technologie et la réalisation des objectifs de développement durable.

41. Les représentants de certains groupes régionaux ont félicité la CNUCED de ses activités de coopération technique axées sur les politiques d'investissement et ont souligné que la promotion des objectifs de développement durable passait aussi par l'adoption de mesures visant à attirer des investissements privés et à améliorer les infrastructures publiques. Plusieurs représentants, dont ceux de certaines organisations non gouvernementales, ont insisté sur le rôle de l'investissement dans le renforcement des capacités productives nationales nécessaires pour assurer une croissance équitable à travers des stratégies de développement industriel et l'entrepreneuriat, en particulier grâce au programme Empretec de la CNUCED. Plusieurs représentants ont demandé à la CNUCED d'aider les pays africains, dans le domaine de l'investissement, à assurer une croissance équitable et à élargir l'accès aux marchés des entreprises africaines. Concernant les politiques internationales, la CNUCED a été invitée à poursuivre ses activités sur les accords internationaux d'investissement pour répondre aux besoins des pays en développement. Elle devrait aussi poursuivre ses travaux sur l'intégration régionale en raison des liens entre celle-ci et les politiques d'investissement.

42. Des représentants, notamment de PMA, ont souligné l'importance de l'intégration dans les chaînes mondiales d'approvisionnement et de valeur aux fins du développement. Un représentant a invité la CNUCED à continuer de collaborer avec l'OMC et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la surveillance du protectionnisme. Enfin, il a été souligné que l'éducation était nécessaire pour améliorer les politiques de l'emploi et la diversification économique.

B. Débat de haut niveau: Une croissance créatrice d'emplois pour réduire la pauvreté: Quels enseignements l'Afrique peut-elle tirer de l'expérience d'autres régions?
(Point 3 de l'ordre du jour)

43. Le débat de haut niveau a été consacré à la question des modalités selon lesquelles les pays en développement pourraient assurer leur croissance économique tout en créant des emplois et en continuant de réduire la pauvreté. Les participants ont examiné les enseignements que l'Afrique pourrait tirer de l'expérience d'autres pays et régions en développement concernant l'éventail optimal de politiques commerciales, financières et macroéconomiques et de politiques d'investissement nécessaires pour garantir une croissance et un développement durables.

44. Les débats ont fait ressortir toute la complexité de la croissance et des résultats économiques en Afrique. Il a été reconnu que le thème du débat de haut niveau non seulement était opportun, mais illustrait également le problème urgent auquel le continent était confronté. L'Afrique avait le potentiel de devenir un pôle de croissance à l'avenir, en dépit de la complexité des problèmes et des enjeux. Les pays africains avaient entrepris d'importantes réformes macroéconomiques. Les réformes d'orientation en Afrique étaient allées dans le sens d'une plus grande ouverture, bien que dans une moindre mesure que dans d'autres régions en développement. Toutefois, la croissance spectaculaire de l'Afrique n'avait pas entraîné les créations d'emplois escomptées, ni une appréciable réduction de la pauvreté ou une amélioration des niveaux de vie. Les intervenants ont analysé divers obstacles à la croissance en Afrique, dont des taux élevés d'accroissement démographique, supérieurs aux taux de croissance économique et de création d'emplois, des flux d'investissement dans des secteurs qui n'étaient pas accessibles aux pauvres, des progrès technologiques limités et des politiques financières de lutte contre la pauvreté inadéquates.

45. Les discussions ont porté sur les principaux obstacles macroéconomiques à la croissance et au développement en Afrique. Le secrétariat de la CNUCED avait à maintes reprises attiré l'attention sur le coût du financement – en particulier le niveau élevé des taux

d'intérêt – des investissements productifs qui soutiendraient la croissance dans la plupart des pays africains. L'écart entre les taux d'intérêt et les taux d'inflation restait important, et maintenait les taux d'intérêt réels à un niveau trop élevé pour que les investisseurs puissent obtenir des rendements intéressants de leurs investissements dans un environnement qui demeurait difficile. La question avait été négligée dans les programmes d'ajustement structurel et autres plans de réforme. Pour que la croissance soit équitable et durable, les individus devaient pouvoir en profiter à travers une progression des salaires réels en phase avec l'augmentation de la productivité et conduisant à un accroissement des revenus des ménages.

46. Les intervenants et les participants ont identifié d'autres carences structurelles préjudiciables à une croissance créatrice d'emplois, dont:

- a) Un déficit de transformation structurelle et d'activités à forte productivité, conjugué à une dépendance accrue à l'égard du commerce des produits de base;
- b) Des problèmes de production vivrière et de sécurité alimentaire, aggravés par une transition précipitée vers des systèmes de marché avec un engagement limité de l'État;
- c) La faible ampleur du commerce intra-africain, en dépit des multiples efforts déployés pour promouvoir l'intégration des pays au niveau sous-régional;
- d) Les multiples crises mondiales qui avaient entraîné une contraction du commerce, des envois de fonds et de l'aide publique au développement, et qui avaient aggravé l'instabilité des prix des produits de base.

47. Les intervenants sont convenus que l'Afrique pouvait assurément tirer des enseignements de l'expérience d'autres régions, mais aussi qu'il n'existait pas de modèle ou de solution universelle. En dépit de la diversité des politiques et des problèmes, le développement en Afrique ne pouvait que s'enrichir non seulement de l'expérience d'autres régions, s'agissant notamment des politiques sectorielles d'industrialisation, du développement agricole et des services, mais aussi d'un plus large soutien public apporté au développement sectoriel et du rôle des industries extractives à la lumière de la dépendance à l'égard des ressources naturelles et d'une production manufacturière fondée sur l'exploitation de ces ressources. Des modèles de bonne gestion de l'exploitation des produits de base étaient également nécessaires pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Il existait plusieurs façons d'améliorer l'utilisation des rentes, y compris la participation aux bénéfices, et d'affecter les gains provenant de ces rentes à des investissements d'infrastructure sociale.

48. La CNUCED avait essayé d'encourager un accroissement des investissements dans le développement des capacités productives. Les participants ont recommandé l'adoption de politiques visant à attirer des IED plus nombreux et de meilleure qualité, en préconisant notamment des changements institutionnels pour mettre en place des régimes fiscaux plus attractifs pour les investisseurs étrangers. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité d'orienter davantage l'investissement vers l'agriculture, les flux d'IED étant censés combler le déficit de financement mais étant rarement suffisants pour assurer une croissance économique durable dans un pays peu développé. L'IED ne pouvait donc remplacer l'investissement local, qui avait besoin d'un environnement favorable. L'aide publique au développement resterait nécessaire, tout comme le recours à des sources novatrices de financement du développement.

49. L'Afrique participait désormais davantage à la coopération Sud-Sud dans les domaines du commerce et de l'investissement, ce qui avait permis de ne plus cantonner les investissements aux industries extractives. L'Union africaine avait adopté un programme visant à promouvoir le commerce intrarégional et à accroître l'attractivité de la région en matière d'investissements. Toutefois, le plan d'action se concentrait sur les traditionnelles

questions de politique commerciale et d'accès aux marchés, en négligeant quelque peu l'importante question des types de produits devant être fabriqués et exportés.

50. La CNUCED avait préconisé la croissance pour remédier à une pauvreté persistante. Mais en dépit d'une certaine croissance dans la période récente, la pauvreté n'avait guère diminué, car la croissance avait été enregistrée dans des secteurs, tels que les industries extractives, qui offraient peu d'emplois aux pauvres. La solution était d'améliorer la productivité dans l'agriculture, ce qui permettrait à l'Afrique de réduire sa dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires et de ne plus être importateur net de telles denrées, d'assurer sa sécurité alimentaire et d'affecter de précieuses devises à l'acquisition de biens d'investissement plutôt que de denrées alimentaires.

51. De nombreuses autres mesures étaient possibles, par exemple investir davantage pour accroître la productivité agricole et développer les infrastructures, mettre en place des groupements commerciaux régionaux et accroître le commerce panafricain. Il était fondamental d'associer la croissance à la réduction de la pauvreté. Les participants ont également souligné l'importance du mode de croissance, par rapport au taux de croissance proprement dit.

52. Une plus grande diversification dans le secteur des produits de base devrait déboucher sur une production accrue et plus diversifiée de produits finis. Cela permettrait également d'accroître les échanges commerciaux sur les marchés régionaux, échanges qui étaient freinés par le manque de spécialisation et la production de produits bruts analogues. Les investissements d'infrastructure et le développement des infrastructures étaient nécessaires, mais non suffisants, pour stimuler le commerce panafricain et accroître la création de valeur ajoutée et la diversification du commerce. La coopération Sud-Sud et le commerce régional devaient faire partie de la solution. Sur d'autres continents, le commerce intrarégional était suffisamment dynamique non seulement pour faciliter la croissance et la réduction de la pauvreté, mais aussi pour aider les pays considérés à surmonter la crise actuelle.

53. Le rôle de l'État développementiste dans l'orientation du processus de croissance revêtait une importance fondamentale dans le cas de l'Afrique. Les gouvernements devraient intervenir pour réduire les dysfonctionnements du marché dans le secteur bancaire et réaliser des investissements massifs dans l'agriculture et l'industrie afin de créer des capacités productives et des emplois décents. Ils devraient en outre exploiter les sources locales de recettes budgétaires pour réduire leur dépendance excessive à l'égard d'une aide publique au développement incertaine. Il fallait enfin réorienter des infrastructures et autres institutions héritées de la période coloniale dans le sens des nouvelles perspectives régionales.

C. Interdépendance: Coordonner la relance de la croissance mondiale (Point 4 de l'ordre du jour)

54. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a examiné la situation vulnérable de l'économie mondiale et les obstacles persistants à l'adoption d'une approche plus efficace pour coordonner la relance. L'interdépendance de l'économie mondialisée transparissait non seulement dans le déclenchement et la propagation de la crise, mais aussi dans la reprise. L'économie mondiale, déjà en phase de ralentissement, menaçait sérieusement de s'essouffler davantage encore. Le coût humain de la montée du chômage et de la persistance de la crise était très élevé, et l'expérience des pays en développement qui avaient subi des crises au cours des dernières décennies montrait que le risque était qu'au-delà d'une «décennie perdue» se profile une «génération perdue». Il était préoccupant de constater que les efforts actuellement déployés pour stimuler l'économie

dans la plupart des pays développés ne s'étaient pas avérés efficaces et avaient même été contreproductifs. Les politiques d'austérité inadaptées et les effets des inégalités croissantes de revenus contribuaient à anémier la demande potentielle. Les pays en développement avaient été le moteur de la croissance depuis 2006, mais ils ne pouvaient pas continuer à porter le fardeau de la reprise mondiale.

55. La zone euro était une source particulière de préoccupation en raison de son poids dans l'économie mondiale et de son importance persistante en tant que débouché pour de nombreux pays en développement, malgré les efforts déployés afin de dépendre davantage des marchés nationaux et régionaux.

56. Le débat sur les orientations a porté essentiellement sur six points principaux:

a) Le taux élevé d'endettement public en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) de nombreux pays était une conséquence de la crise et non pas sa cause. Les efforts déployés pour consolider la dette par des mesures d'austérité budgétaire étaient mal inspirés, menaçant de déboucher sur une instabilité et un ralentissement accrus. Le problème de l'économie mondiale résidait dans le déficit de la demande, qui était aggravé par les restrictions budgétaires et les réformes du marché du travail;

b) Les efforts visant à accroître la demande étaient fragilisés par les fortes inégalités de revenus. Des mesures de redistribution des revenus et de soutien étaient nécessaires, surtout dans les pays développés excédentaires. Une meilleure répartition des revenus aiderait aussi les pays en développement ou en transition qui dépendaient davantage des marchés nationaux et régionaux que les années précédentes, car elle contribuerait à développer ces marchés et à favoriser une croissance soutenue et équitable;

c) Les problèmes de la zone euro démontraient que l'euro ne pouvait pas jouer le rôle à la fois de monnaie internationale et de monnaie nationale. La crise dans les pays périphériques pouvait être résolue par l'adoption de diverses mesures, notamment par la mise en œuvre d'un plan Marshall destiné à accroître la productivité dans ces pays, par le rééquilibrage de l'économie allemande, par l'annulation de dettes, par une restructuration du secteur financier débouchant sur la création de banques européennes à la place des banques nationales, ainsi que par la redistribution des revenus et de la richesse. Si de telles mesures n'étaient pas adoptées, l'euro pourrait disparaître;

d) Les règles du commerce international avaient besoin d'être réformées afin d'aller dans le sens des principes directeurs qu'étaient le commerce équitable, le renforcement des capacités, la mise en place de règles équilibrées et la bonne gouvernance. La libéralisation à outrance du commerce, qui était favorisée par le discours sur les chaînes de valeur mondiales, n'était pas bénéfique aux pays en développement et devrait être repensée. Il fallait réformer le système financier international, afin de le rendre plus démocratique et moins vulnérable à l'instabilité des taux de change;

e) Il fallait non seulement procéder à une analyse des problèmes économiques mondiaux qui soit davantage soucieuse des conséquences humaines et moins étroitement axée sur les marchés, mais aussi concevoir et promouvoir des mesures de relance. Les modèles traditionnels mettant exclusivement l'accent sur les profits ne prenaient pas en compte la dimension humaine et il était temps d'examiner les incidences sur les droits de l'homme du marché du travail, de la production et du commerce;

f) La volonté et la coordination politiques qui existaient au début de la crise s'étaient affaiblies. Les pays devraient se rendre compte une fois de plus qu'ils sont «tous dans le même bateau». L'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle central dans les efforts de redressement car elle permettait à tous les pays, y compris aux plus petits d'entre eux, de participer et de faire entendre leur voix.

57. D'autres points soulevés au cours du débat portaient sur la manière dont les mesures visant à augmenter la demande pouvaient être conciliées avec des modes de production et de consommation écologiques, et sur la façon dont la poursuite de l'intégration financière et monétaire régionale continuerait de profiter aux pays en développement, malgré les problèmes actuels que connaissait la zone euro.

D. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (PMA): premier rapport d'activité
(Point 5 de l'ordre du jour)

58. Au Comité de session I, des déclarations officielles ont été faites par: le Président, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, le Directeur de la Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux, et les délégations des pays ci-après: Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Népal (au nom du Groupe des PMA), Maurice (au nom du Groupe africain), Paraguay (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe et du Groupe des pays en développement sans littoral), République islamique d'Iran (au nom du Groupe asiatique), Union européenne, Angola, Turquie, Chine et Bangladesh, ainsi que LDC Watch. Les intervenants étaient les représentants permanents de la République centrafricaine et du Népal.

59. Le Comité a axé ses délibérations sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020. Les représentants ont échangé des vues sur les moyens de renforcer le rôle des produits de base et d'améliorer la productivité agricole dans le cadre de l'action plus large visant à ce que les PMA accomplissent des progrès socioéconomiques structurels, y compris, pour un aussi grand nombre de ces pays que possible, des progrès en vue de leur reclassement. À cet égard, la réunion a contribué à la formation de consensus sur les obstacles, les chances et les perspectives s'agissant de permettre à la moitié des 48 PMA actuels de sortir de leur catégorie d'ici à 2020 – ce qui est l'un des objectifs adoptés dans le Programme d'action.

60. Les participants ont été nombreux à saluer, de manière quasi unanime, la tâche accomplie par le secrétariat de la CNUCED pour donner effet aux mesures et aux engagements pertinents du Programme d'action. Ils ont invité la CNUCED à redoubler d'efforts et à intensifier sa collaboration avec les autres instances compétentes en vue de traduire le projet du Programme d'action en mesures concrètes. La CNUCED devrait continuer de suivre de près les progrès réalisés par les pays pour se rapprocher des seuils de reclassement et d'aider les PMA à intégrer les dispositions du Programme d'action dans leurs politiques et leurs stratégies nationales. Les représentants ont demandé que la CNUCED, s'appuyant sur ses travaux récents, effectue une étude détaillée sur l'ampleur des effets que les crises multiples ont eu sur le développement des PMA, et recommande des modalités visant à améliorer la résilience de ces pays. La CNUCED devrait également suggérer des mesures permettant de réduire l'instabilité des prix, tout en garantissant une plus grande transparence des marchés de produits de base. Ses travaux sur les PMA dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie, de la dette et du financement du développement devraient être intensifiés. Dans ce contexte, les participants ont exhorté les donateurs traditionnels et non traditionnels à apporter leur contribution financière au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA pour aider à faire en sorte que les mesures et les engagements prévus dans le Programme d'action soient pleinement et efficacement appliqués.

61. De l'avis de nombreux participants, les PMA se heurtaient à des problèmes de développement complexes, qui les empêchaient d'accélérer leur développement au moyen d'une croissance économique solide, largement partagée et soutenue, et qui créée davantage d'emplois et de valeur ajoutée – préalable essentiel pour que puisse être atteint l'objectif consistant à ce que la moitié des PMA satisfassent aux critères de reclassement d'ici à 2020. Certains participants ont exhorté les PMA et leurs partenaires de développement à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les domaines d'action prioritaires convenus dans le Programme d'action en vue d'atteindre les buts et les objectifs qui y sont énoncés – dont la plupart n'étaient possibles qu'en renforçant les capacités productives, en garantissant la transformation structurelle de l'économie, y compris la diversification vis-à-vis des produits de base et la création d'emplois, et en parvenant à un meilleur niveau de vie. Pour favoriser le bon déroulement du processus de reclassement, il fallait des politiques nationales appropriées et des mesures internationales de soutien plus efficaces. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une approche systématique de la mise en œuvre du Programme d'action. Elles ont appelé l'attention sur la contribution des secteurs de l'agriculture et des produits de base à la réalisation des objectifs fixés dans ce programme. Elles ont rappelé les conséquences préjudiciables de l'instabilité des prix sur les marchés de produits de base pour le processus de développement des PMA, et la nécessité de politiques de diversification passant notamment par la modernisation et le renforcement des capacités productives.

62. Il apparaissait de plus en plus que l'objectif de permettre à la moitié des PMA actuels de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020 était un objectif ambitieux, compte tenu de la dépendance à l'égard des produits de base, de la faible productivité agricole, et de la vulnérabilité aux chocs extérieurs et aux crises des PMA. La conjonction de faibles capacités productives, du manque de diversification économique et des récentes crises multiples contrariait l'aspiration des PMA à accomplir des progrès économiques structurels et à satisfaire aux critères de reclassement. Si l'agriculture et les industries extractives restaient les principaux atouts économiques de la plupart des PMA, le bilan du processus de reclassement sur les dix dernières années montrait que les pays qui avaient accompli des progrès tangibles étaient ceux qui étaient parvenus à entrer dans les chaînes de valeur dans les domaines où ils bénéficiaient d'avantages comparatifs, s'étaient diversifiés, avaient renforcé leurs capacités technologiques et avaient accompli globalement des progrès économiques structurels.

63. Plusieurs délégations ont estimé que, s'il revenait aux PMA d'assumer la responsabilité première de leur développement, notamment en intégrant les engagements du Programme d'action dans leurs politiques et stratégies nationales, l'appui de la communauté internationale était indispensable à leur développement. Un effort devait être fait à ce titre pour améliorer en quantité et en qualité l'aide publique au développement en faveur des PMA, et pour améliorer leurs conditions d'accès aux marchés, car la plupart dépendaient de cette ressource pour financer leurs besoins de développement. En outre, il convenait de rééquilibrer les priorités entre le secteur social et le secteur des capacités productives, en mettant l'accent davantage sur ce dernier. S'agissant de l'accès aux marchés, les délégations ont exhorté les pays développés et les pays en développement qui sont en mesure de le faire à appliquer immédiatement et intégralement l'engagement d'accorder le traitement en franchise et hors contingent à tous les produits des PMA et l'engagement de supprimer les entraves à l'entrée sur les marchés, notamment les mesures non tarifaires et d'autres obstacles au commerce.

64. Les participants ont invité les PMA à veiller à ce que le rôle des produits de base soit pris en compte dans leurs stratégies de développement de façon à tirer le meilleur parti possible de ce secteur et à éviter de reproduire l'expérience des dix dernières années, où le taux de croissance n'avait pas créé d'emploi ni produit de transformation structurelle. Il convenait d'adopter une approche plus globale du rôle et de la fonction des produits de

base dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté qui tiennent compte de l'objectif et des facteurs de développement. Les PMA devraient aussi s'efforcer de soutenir davantage le secteur agricole, de manière à favoriser la croissance de la productivité et à renforcer la sécurité alimentaire, et d'intégrer des orientations sensibles au problème des changements climatiques dans leurs stratégies concernant les produits de base. Des représentants ont invité les gouvernements des PMA à faire appel plus résolument aux ressources nationales et à renforcer les institutions nationales de façon à mobiliser l'épargne privée, améliorer le système de recouvrement de l'impôt et favoriser des politiques prudentes permettant de gérer efficacement les ressources naturelles.

E. Le développement économique en Afrique: Transformation structurelle et développement durable en Afrique (Point 6 de l'ordre du jour)

65. Les travaux du Comité ont été consacrés à la présentation et à l'examen du *Rapport 2012 sur le développement économique en Afrique*, lequel était axé essentiellement sur la transformation structurelle et le développement durable en Afrique. La plupart des groupes régionaux ont jugé ce rapport opportun et pertinent, après le Sommet Rio+20 et dans le cadre du débat actuel sur la mise en place d'une économie verte et les modalités de transition y relatives.

66. Le rapport s'appuie sur le précédent rapport, dans lequel était examinée l'importance d'une nouvelle politique industrielle pour l'Afrique, soulignant ainsi la nécessité pour le continent de promouvoir une transformation structurelle par le biais d'un processus d'industrialisation, dans le but d'accroître les revenus, de créer des emplois, d'atténuer la vulnérabilité aux chocs et de réduire la pauvreté. Toutefois, la transformation structurelle pouvait aussi conduire à une exploitation plus intense des ressources, ce qui pouvait avoir des effets néfastes sur l'environnement et aboutir à une exploitation non durable desdites ressources. Le rapport de cette année était consacré à la manière dont l'Afrique pouvait résoudre le dilemme consistant à favoriser à la fois une transformation structurelle et une durabilité environnementale. En résumé, l'Afrique pouvait concilier ces deux objectifs en poursuivant une stratégie de transformation structurelle durable qui intègre un découplage relatif entre l'exploitation des ressources et les conséquences environnementales du processus de croissance.

67. Plusieurs participants ont estimé que malgré les taux de croissance spectaculaires qu'elle avait enregistrés au cours des dix dernières années, l'Afrique devait encore surmonter des obstacles importants, à savoir: renforcer les capacités productives, parvenir à la sécurité alimentaire et énergétique, faire face à l'instabilité des prix des produits de base et réduire le taux élevé de chômage des jeunes et des pauvres. L'IED demeurait un moyen important pour l'Afrique d'atteindre ces objectifs.

68. De nombreux participants ont félicité la CNUCED de la teneur du rapport et de la qualité de l'analyse, et ont partagé le point de vue selon lequel une transformation structurelle durable pourrait constituer un cadre opérationnel pertinent pour assurer la transition à une économie plus verte dans les pays africains. Ils ont souligné que ces pays avaient peu contribué aux changements climatiques et que les pays développés devraient poursuivre l'objectif d'un découplage absolu tout en aidant l'Afrique à s'adapter à ces changements et à promouvoir une transformation structurelle durable. L'aide des pays développés pourrait prendre la forme de transferts de technologie, d'une augmentation de l'aide publique au développement, de l'ouverture des marchés du Nord et d'un renforcement des capacités. Le principe des responsabilités communes mais différenciées était l'un des principes directeurs régissant les diverses obligations des pays développés et des pays en développement.

69. D'autres participants ont jugé que les auteurs du rapport avaient raison de faire observer que les problèmes environnementaux devraient être traités comme un problème de développement, et ont appelé la CNUCED à aider les pays africains à appliquer les mesures préconisées dans le rapport. En outre, la crise économique et financière actuelle ne devrait pas servir de prétexte à une diminution de l'aide et des transferts de technologie aux pays en développement, en particulier aux pays africains. Plusieurs participants ont fait observer que si la coopération Sud-Sud pouvait apporter à l'Afrique la formation et les technologies nécessaires à la promotion d'une transformation structurelle durable, ce type de coopération ne devrait en aucun cas être considéré comme se substituant à la coopération Nord-Sud. Des participants ont appelé les partenaires de développement à respecter leurs engagements financiers vis-à-vis de l'Afrique et des PMA dans le cadre des mécanismes et conventions en vigueur tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Fonds pour l'environnement mondial. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux de recherche sur une transformation structurelle durable et faire connaître les meilleures pratiques de développement durable suivies dans les diverses régions afin de promouvoir un échange interrégional des expériences réussies et des enseignements tirés. Dans ce contexte, la CNUCED devrait aussi étudier les moyens d'améliorer les instances et mécanismes tels que le nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique afin d'optimiser leur contribution au développement. Depuis 1978, l'Agence thaïlandaise de coopération internationale pour le développement apporte une assistance technique et dispense des programmes de formation aux pays africains dans des domaines tels que l'agriculture, la santé publique, l'irrigation, l'aquaculture et le tourisme durable; l'Asie et l'Afrique devraient renforcer leur collaboration sur la question du développement durable.

70. Le Gouvernement éthiopien s'est efforcé de promouvoir une croissance durable et équitable, notamment par le biais de sa stratégie verte de résilience au climat. Il importait non seulement de dissuader systématiquement les pays africains de créer de grandes exploitations agricoles pour augmenter la productivité agricole. Les Gouvernements égyptien et marocain avaient aussi pris des mesures pour promouvoir le développement durable dans le cadre d'efforts régionaux. Par exemple, le Fonds égyptien de coopération technique avec l'Afrique apportait une aide à d'autres pays africains sous la forme de cours de formation dispensés dans un certain nombre de domaines tels que l'agriculture et la gestion des ressources naturelles.

71. Certains représentants ont estimé que la communauté internationale avait besoin de s'assurer que la proposition d'élaborer des objectifs de développement durable ne détournerait pas une partie des mesures et de l'attention consacrées à la réalisation des OMD. L'Afrique devrait élaborer son propre modèle de développement durable fondé sur le principe de l'appropriation nationale, en tenant compte des particularités des pays africains et de l'impératif d'acquérir une compétitivité internationale. Elle devait se ménager une marge de manœuvre pour poursuivre l'objectif d'une croissance verte et la communauté internationale devait préserver des flexibilités dans le régime des droits de propriété intellectuelle, afin de garantir un transfert de technologie plus rapide.

72. Un certain nombre de participants ont souligné le rôle moteur que jouent des États développementistes efficaces dans la promotion d'une transformation structurelle durable. Ils ont appelé la CNUCED à renforcer ses travaux sur l'État en tant que catalyseur du développement ainsi que sur les initiatives en cours en matière d'intégration régionale de l'Afrique telles qu'un accord trilatéral de libre-échange et une zone continentale de libre-échange. Parmi les autres questions examinées figuraient notamment celles du bien-fondé d'une négociation de la rente tirée de l'exploitation des ressources par les sociétés multinationales étrangères dont le résultat serait plus favorable aux gouvernements africains et d'une meilleure gestion de cette rente en général, d'une amélioration de l'infrastructure et de la coopération régionale, d'un renforcement de la mobilisation des

ressources intérieures et de l'accès aux marchés financiers nationaux, ainsi que de l'aide au développement des petites et moyennes entreprises.

73. Au cours de la réunion-débat intitulée «Vers une transformation structurelle durable en Afrique: enjeux et perspectives», les participants ont réaffirmé que la croissance tirée par les produits de base et les exportations de ces produits ne se traduisaient pas par une réduction notable de la pauvreté, par la création d'emplois et par une transformation durable, et que le développement industriel poursuivi par la politique industrielle jouait désormais un rôle essentiel sur le continent. Toutefois, le secteur de l'agriculture ne devrait pas être négligé et les pays africains ne devraient pas non plus permettre que sa transformation structurelle se traduise par des conséquences néfastes pour l'environnement.

74. Le découplage absolu ne pouvait constituer une solution pour l'Afrique compte tenu des besoins économiques fondamentaux à satisfaire d'urgence dans la région. Les pays africains doivent bénéficier d'une plus grande marge d'action pour rattraper le niveau de vie des autres pays, mais ils devraient en même temps s'employer à accroître la productivité des ressources. Si la transition de l'Afrique à une économie plus verte par le biais d'une transformation structurelle durable ouvrait des perspectives, des problèmes importants devaient être résolus. Des participants ont donné des exemples de la manière dont l'Afrique pouvait se positionner dans l'économie verte mondiale, des moyens de rendre un découplage relatif possible sur le continent et de la façon dont les pays africains pouvaient promouvoir un saut technologique, mettre en place des États développementistes efficaces et obtenir des ressources financières pour leur transformation structurelle durable.

75. Le nouveau plan de croissance de l'Afrique du Sud et le programme de travail en cinq points de l'Union douanière d'Afrique australe étaient des exemples des efforts en cours pour parvenir à un développement durable. En outre, la stimulation du commerce intra-africain pouvait contribuer de manière notable à l'accélération de la transformation structurelle sur le continent.

76. La mise en valeur d'énergies renouvelables en Afrique se heurtait à des problèmes de financement et de réglementation, notamment à la persistance des subventions aux combustibles fossiles dans les pays africains. Les participants ont défini un certain nombre de mesures visant à promouvoir la mise en valeur des énergies renouvelables, à savoir: le retrait progressif des subventions aux combustibles fossiles, la correction des dysfonctionnements du marché grâce à l'adoption de mesures d'incitation et d'un cadre réglementaire approprié, le renforcement de l'infrastructure commerciale et des mécanismes de marché tels que le marché africain du carbone et le mécanisme pour un développement propre, l'augmentation des investissements publics dans les énergies renouvelables et l'accroissement de la coopération régionale par le biais d'un partage du pouvoir au niveau régional.

77. Un saut technologique était réalisable en Afrique car l'industrialisation y avait été tardive. Par exemple, les fonderies africaines d'aluminium figuraient parmi les plus performantes du monde car les nouvelles installations de production qui y avaient été construites intégraient les technologies les plus récentes. Les pays africains accueilleraient une part croissante des investissements dans les énergies propres. La contribution potentielle des économies d'énergie n'était pas non plus négligeable. Par exemple, au Sénégal, on estimait que le remplacement de la totalité des lampes à incandescence installées par des lampes fluorescentes compactes, dont le coût est estimé à 52 millions de dollars, pouvait permettre de réaliser des économies d'énergie de 73 % par an. En outre, les investissements visant à accroître la productivité du secteur agricole s'étaient avérés deux fois plus efficaces pour réduire la pauvreté rurale que les investissements réalisés dans tout autre secteur et les pratiques agricoles durables pouvaient accroître la productivité en moyenne de 79 % dans les petites exploitations. Les participants ont mis en évidence des initiatives publiques qui avaient contribué à une transformation structurelle durable en

Afrique du Sud, en Éthiopie, au Sénégal, en Ouganda, en Égypte, au Kenya, au Maroc, en Namibie et au Ghana.

78. D'autres questions examinées au cours du débat avaient trait à la manière dont les termes actuels de l'échange de l'Afrique pourraient influencer sur les mesures incitatives en faveur d'une transformation structurelle durable, aux enseignements tirés des mécanismes de financement en place dans le domaine de l'environnement et à la façon dont ceux-ci pouvaient profiter à l'Afrique, ainsi qu'au rôle que l'aide publique au développement et l'investissement pouvaient jouer dans le financement de la transformation structurelle durable. L'aide publique au développement consacrée au secteur de l'énergie des pays d'Afrique subsaharienne, par exemple, ne représentait que 2 % de l'aide allouée entre 2005 et 2010, d'où la nécessité de revoir les modalités d'allocation. Certains participants craignaient que l'adoption de mesures d'incitation ne suffise pas à attirer l'IED et l'investissement privé intérieur dans le secteur de l'énergie car le secteur privé était motivé essentiellement par les profits. D'autres, en revanche, ont estimé que les projets d'énergie renouvelable pourraient, dans certains cas, être suffisamment rentables pour attirer les investissements privés et que les prochaines diminutions du coût d'acquisition et d'installation des technologies des énergies renouvelables rendraient les investissements dans ce secteur plus attrayants. Un certain nombre de participants ont souligné que l'État jouait un rôle essentiel dans la mobilisation des investissements et que les ressources intérieures devraient être envisagées comme source de financement.

79. Des participants ont demandé s'il existait des estimations du coût du processus de transformation structurelle durable pour l'Afrique. Quelques participants ont estimé que le coût serait difficile à évaluer avant le début du processus et que cela devrait se faire au fur et à mesure. La transformation structurelle durable devrait être progressive et non pas brutale. D'autres participants étaient d'avis que l'Afrique ne devrait pas renoncer à promouvoir une transformation structurelle durable en raison de son coût, car une croissance non durable aurait à long terme un coût plus élevé qu'une croissance durable et les deux objectifs de la transformation structurelle et de la durabilité environnementale étaient inséparables. La communauté mondiale devrait désormais considérer que l'économie est un sous-système de la Terre.

F. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement (Point 7 de l'ordre du jour)

80. Les débats du Conseil se sont articulés autour de deux thèmes, à savoir: les questions fondamentales découlant du fonctionnement du système commercial international et leurs incidences sur un développement équitable; et les résultats du récent Sommet Rio+20 et leurs conséquences pour le commerce et le développement. Des observations ont été présentées par: le Secrétaire général de la CNUCED; le Directeur général de l'OMC; le Directeur du Département du commerce international de la Banque mondiale; des directeurs et hauts fonctionnaires des divisions du commerce des commissions régionales de l'ONU (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes); le Directeur du Département du commerce et des politiques de la Communauté économique eurasiennne; le représentant permanent du Brésil auprès de l'OMC et de la CNUCED; le Conseiller de l'Institut international du développement durable; et le Directeur du développement durable du Groupe Yves Rocher et Directeur de la fondation Yves Rocher. Sont également intervenus le Coordonnateur du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité et des hauts fonctionnaires de la CNUCED. Des

déclarations ont été prononcées par les représentants des États membres suivants: Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine; République dominicaine (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe); Philippines; Honduras; Algérie; Cuba; Bangladesh; République bolivarienne du Venezuela; et Paraguay. En outre, les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont fait des déclarations: Southern and Eastern African Trade Information and Negotiations Institute; Réseau du tiers monde; et Center for Economic and Policy Research/Our World Is Not for Sale. Le débat a été animé par le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED.

81. Les dernières décennies avaient été marquées par la montée en puissance du commerce en tant que moteur de la croissance, du développement et de la réduction de la pauvreté. Les pays en développement étaient devenus une importante source de commerce et de croissance et contribuaient à la vigoureuse expansion du commerce mondial. Toutefois, la reprise après la crise restait faible et les risques de rechute étaient importants. Même le commerce Sud-Sud apparaissait moins dynamique qu'auparavant. Les perspectives de croissance pour les années à venir semblaient très incertaines. D'après de récentes projections de l'OMC, la croissance du commerce en 2012 s'établirait à 2,5 %, au lieu des 3,7 % initialement prévus. Si la crise s'aggravait avec un net ralentissement au niveau mondial de la croissance du PIB, cela pourrait compromettre une partie des progrès enregistrés en matière de développement ces dernières années. Il fallait d'urgence continuer de s'attacher à donner aux pays en développement les moyens d'utiliser le commerce pour assurer un développement équitable et durable.

82. L'ampleur, la portée, la complexité et la multiplication sans précédent des chaînes mondiales de valeur modifiaient la nature du commerce («trade in tasks»). Les participants ont reconnu d'un commun accord que les tendances du commerce évoluaient dans le sens d'un approfondissement et d'une spécialisation de la participation des pays aux chaînes mondiales et régionales d'approvisionnement. Cela avait des incidences sur la façon dont un pays pouvait tirer le meilleur parti de la contribution du commerce à la croissance et au développement. Plusieurs participants ont estimé qu'il s'agissait plus particulièrement pour les pays de déterminer comment ils pourraient participer à des activités à plus forte valeur ajoutée, et intensifier et accroître leur productivité. La prédominance croissante des chaînes mondiales de valeur faisait ressortir la nécessité pour les gouvernements de repenser leurs stratégies de croissance tirée par le commerce. Les chaînes mondiales de valeur pouvaient contribuer à l'intégration des pays dans les réseaux commerciaux, à la création d'emplois, à la modernisation de la technologie, et au perfectionnement des compétences. Dans le même temps, on ne pouvait escompter que tous les avantages soient automatiques ou également répartis entre les pays, car certains pays pouvaient se retrouver «piégés» dans des activités à faible valeur ajoutée. D'où la nécessité de politiques et de mesures judicieuses, combinées à des initiatives de coopération internationale pour le développement, et d'une collaboration avec le secteur privé pour assurer l'intégration des pays en développement dans des chaînes de production et de commerce à plus forte valeur ajoutée, et tirer davantage profit du commerce et de l'activité économique.

83. Parmi les mesures à envisager figuraient la promotion d'une diversification accrue de la production et des marchés pour aider, en particulier, les pays tributaires des produits de base. D'où l'importance «d'interventions publiques judicieuses», pouvant prendre la forme d'une coopération publique-privée, d'investissement d'infrastructure, de mesures de réduction des coûts de transaction et des coûts commerciaux, et d'une politique dynamique du marché du travail pour renforcer la compétitivité. La coopération internationale était essentielle pour réduire globalement les coûts commerciaux associés aux chaînes mondiales de valeur. La mise en place de filets de protection sociale devrait aller de pair avec une économie de plus en plus ouverte et intégrée.

84. Abaisser les coûts commerciaux était particulièrement important dans le contexte des chaînes mondiales de valeur. Cela passait par des mesures de réduction des coûts de transaction liés aux contraintes matérielles, réglementaires et institutionnelles pesant sur les chaînes de commerce et de transport. La facilitation du commerce, qui portait sur les procédures douanières ainsi que sur l'amélioration de la logistique commerciale, des liaisons et des réseaux de transport (par exemple, couloirs de transport), et la promotion de l'intégration régionale, représenterait une contribution importante, en particulier en Afrique et dans les pays en développement sans littoral où les coûts commerciaux avaient tendance à être élevés. D'après une récente étude de la Banque mondiale, pour 1 dollar investi dans la facilitation du commerce et l'amélioration des réglementations, l'accroissement du commerce se chiffrait à 70 dollars. On a souligné l'importance des services pour la facilitation du commerce dans les chaînes mondiales de valeur et l'amélioration de la productivité en général, ainsi que pour accéder à des activités à plus forte valeur ajoutée, s'agissant en particulier de services intermédiaires tels que services d'infrastructure, services de transport, services aux entreprises et services professionnels.

85. La persistance d'un chômage élevé mettait à l'épreuve la détermination de nombreux pays de maintenir leurs marchés ouverts. Il était très préoccupant de constater que les mesures de restriction du commerce avaient continué de proliférer. De nouveaux domaines de contentieux commerciaux étaient également apparus – obstacles non tarifaires, y compris les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, normes environnementales ou privées, fluctuations des taux de change, mesures de lutte contre les effets des changements climatiques. Il était tout aussi important de ne pas négliger des questions traditionnelles intéressant particulièrement les pays en développement, telles que les obstacles à la frontière et les subventions. Le travail de suivi et de surveillance effectué par la CNUCED, l'OMC et l'OCDE à cet égard était utile pour limiter l'extension de ces mesures.

86. Eu égard à l'abaissement des traditionnels obstacles au commerce, il a généralement été reconnu que les mesures non tarifaires prenaient de plus en plus d'importance, s'agissant notamment du commerce lié aux chaînes mondiales de valeur qui étaient particulièrement sensibles aux coûts. Dans la région Asie-Pacifique, de 15 à 18 % environ de la valeur totale des exportations – environ 300 milliards de dollars – étaient touchés par des mesures non tarifaires; d'où l'urgence de s'attaquer à de telles mesures. La plupart des représentants ont reconnu que certaines mesures pouvaient être légitimes, mais beaucoup ont considéré que d'autres mesures pouvaient avoir l'effet d'un protectionnisme déguisé. Quelques pays ont appelé à une plus grande transparence, ainsi qu'à une approche coopérative et consultative pour remédier aux aspects préjudiciables au commerce des mesures non tarifaires. Une plus grande transparence était nécessaire pour savoir quelles mesures étaient mises en place, l'un des principaux problèmes étant celui du manque de données. En coopération avec d'autres partenaires, la CNUCED s'était attaquée à ce problème en lançant l'initiative sur la «transparence dans le commerce» et un «Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité». Les représentants ont invité la CNUCED à étudier les moyens de faciliter la participation des pays en développement aux processus d'établissement des normes.

87. Le système commercial multilatéral restait un élément fondamental de la gouvernance économique mondiale. Tous les pays étaient concernés par les problèmes que posait l'impasse des négociations du Cycle de Doha. Pour être viable, la libéralisation du commerce devait pleinement tenir compte des actuelles asymétries de structure commerciale et de capacité entre les pays, afin de permettre aux différentes économies de croître et de se développer de façon durable. Les questions concernant les pays les moins avancés (PMA) devaient bénéficier d'une attention appropriée pour garantir la mise en œuvre effective des engagements pris, s'agissant par exemple de l'accès aux marchés en franchise et hors contingent et des dérogations en matière de services.

88. Quelques représentants se sont demandé comment gérer le commerce et son intégration dans une architecture économique mondiale cohérente de façon que le commerce contribue à la création d'emplois, au renforcement des capacités productives et à un développement durable et équitable. Promouvoir une plus grande cohérence de l'élaboration des politiques économiques au niveau international, y compris une plus grande cohérence entre les politiques commerciales, financières et monétaires, était important. Il fallait également faire du commerce un instrument contribuant à la réduction de la pauvreté, notamment dans la perspective de l'examen en 2015 de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, lesquels devraient être abordés dans le plus large contexte de l'action internationale et du débat mondial autour du développement. De nouvelles initiatives pourraient être prises pour promouvoir un consensus international et une coopération internationale et préserver le multilatéralisme. L'Organisation des Nations Unies et la CNUCED jouaient un rôle important en tant que seuls organismes universels habilités à s'attaquer à ces questions fondamentales.

89. En raison de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus multilatéral et de la multiplication des chaînes mondiales de valeur, on observait une accélération de la tendance à engager des initiatives bilatérales et régionales pour libéraliser l'environnement commercial en allant au-delà des droits de douane et en s'attaquant aux obstacles non tarifaires et à différentes mesures à l'intérieur des frontières concernant l'investissement, la concurrence, les marchés publics et la facilitation du commerce. De plus en plus de régions avaient mis au point un modèle d'accord régional et avaient entrepris d'élargir et de consolider les accords commerciaux régionaux existants; par exemple, en Afrique, un plan d'action avait été approuvé pour la création d'une zone de libre-échange continentale destinée à stimuler le commerce intrarégional. Cela faisait ressortir la nécessité d'une plus grande cohérence entre multilatéralisme et régionalisme. Un enjeu fondamental, dans la plupart des régions, était de trouver les moyens de promouvoir le commerce intrarégional. D'une manière générale, de nombreuses régions en développement, telles que l'Amérique latine et les Caraïbes, étaient spécialisées dans la production de matières brutes. Une récente étude de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale indiquait que la croissance du commerce au sein de la région semblait avoir un effet dynamique sur le développement. De plus, un renforcement des échanges commerciaux avec d'autres pays du Sud, par exemple l'Inde, pouvait avoir davantage d'effets que l'intégration avec l'Union européenne.

90. La Conférence Rio+20 n'avait peut-être pas donné des résultats pleinement satisfaisants pour beaucoup, mais elle avait défini un plan de mesures nationales et internationales pour parvenir à un développement durable et mettre en place une économie verte. L'impératif d'une économie verte – stimulée par la science et potentiellement bénéfique pour le développement – exercerait une influence croissante sur le commerce et la gouvernance économique mondiale, s'agissant d'assurer la cohérence entre le système commercial et la gouvernance environnementale. En tant que moteur du développement et de la croissance, le commerce devrait contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté. Si plusieurs mesures liées au commerce pouvaient servir cet objectif, par exemple l'ouverture croissante du commerce des biens et services environnementaux, il était important qu'elles n'aient pas un effet de protectionnisme déguisé ou conduisent à une répartition déséquilibrée des coûts et des avantages.

91. La CNUCED pouvait servir de plate-forme institutionnelle pour l'examen de certaines de ces questions, conformément au paragraphe 18 b) du Mandat de Doha et, notamment, aux paragraphes 56 et 58 du Document final de la Conférence Rio+20, «L'avenir que nous voulons». Elle inaugurerait prochainement un «Forum sur l'économie verte» et conduirait des examens de la politique de promotion d'une économie verte à la demande des pays. Les représentants ont souligné l'importance de renforcer les capacités des pays en développement, en particulier des PMA, de façon qu'ils puissent bénéficier de

la transition vers une économie verte. Il faudrait toutefois tenir compte des coûts potentiels en Afrique, tels que le danger d'un détournement de l'utilisation des terres pour la production de biocombustibles au détriment d'une production vivrière.

92. Les politiques environnementales et la politique de concurrence étaient complémentaires, les deux visant à corriger les dysfonctionnements du marché et à accroître le bien-être social. Il fallait instaurer une plus grande cohérence entre ces deux types de politique. Par ailleurs, la CNUCED apportait un appui aux pays pour l'examen des Principes directeurs de l'ONU pour la protection du consommateur, qui traitaient également d'une consommation durable pouvant contribuer à un développement plus durable. Les négociations et les accords commerciaux influaient beaucoup sur les efforts déployés par les pays en matière de développement durable. Un bon exemple en était le Sommet de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) tenu en septembre 2012, où les participants avaient décidé de réduire les droits de douane de 5 % ou moins sur un certain nombre de biens environnementaux. Certains représentants ont dit que l'économie verte pouvait être une occasion à saisir pour les entreprises en ce sens qu'elle alliait la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles aux attentes des consommateurs. Il existait, à cet égard, des possibilités d'approfondir la collaboration entre la CNUCED et le secteur privé. Celui-ci considérait que la CNUCED avait un rôle important à jouer en tant qu'instance de promotion d'une collaboration entre les différents acteurs pour améliorer la compréhension des liens entre les secteur d'activité et la biodiversité et faciliter un échange d'expériences.

**G. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant:
Réduire les inégalités pour parvenir à un développement
équilibré et durable**
(Point 8 de l'ordre du jour)

93. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les débats officiels et les discussions informelles ont en particulier porté sur le problème de l'accroissement des inégalités de revenus et les liens entre inégalités et croissance, notamment dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle. Les inégalités étaient un problème majeur non seulement d'un point de vue moral et social, mais aussi en raison de leur influence sur les résultats économiques. Après avoir été négligées plusieurs années, elles étaient revenues au centre du débat économique dans nombre de pays. D'après un intervenant, il était opportun que le sujet soit débattu à la CNUCED, car les inégalités étaient une raison fondamentale de sa création. Plusieurs intervenants ont contesté les théories selon lesquelles la montée des inégalités était une conséquence inévitable de l'évolution technologique ou de l'expansion du commerce mondial, car les données empiriques à cet égard étaient peu concluantes, et ils ont rejeté l'idée concomitante selon laquelle il n'y avait «rien à faire» à cet égard.

94. La mondialisation avait contribué à atténuer les écarts de revenus entre les pays, même si certains n'étaient pas parvenus à bien s'intégrer dans l'économie mondiale et avaient été distancés. Néanmoins, experts et représentants se sont accordés à estimer que la tendance des trente dernières années à l'augmentation des inégalités au niveau national, en particulier dans les pays développés, était une menace sérieuse pour l'économie mondiale. Les raisons de cette détérioration étaient multiples et différaient selon les pays. Parmi ces raisons figuraient la transformation des systèmes financiers mondiaux et la montée en puissance du secteur financier, la mondialisation et la délocalisation des entreprises, l'avènement de nouvelles puissances économiques et l'application de politiques néolibérales. Un large accord est apparu sur le fait qu'une meilleure gouvernance financière mondiale pouvait jouer un rôle important dans la réduction des inégalités.

95. Les intervenants et plusieurs représentants ont souligné que certains pays en développement, notamment en Amérique latine, étaient parvenus à éviter toute aggravation des déséquilibres de répartition des revenus ces dernières années. Le rôle de politiques macroéconomiques et salariales favorables avait été particulièrement important dans ce contexte, parallèlement à des politiques budgétaires et industrielles ciblées visant à garantir que la plupart des revenus créés dans le contexte d'une conjoncture extérieure plus favorable seraient utilisés dans le pays.

96. Les données empiriques montraient que l'idée selon laquelle une baisse des salaires serait la solution à un taux de chômage élevé était fondamentalement erronée. Les taux de chômage actuels étaient la conséquence non pas de salaires élevés, mais de salaires en retard sur la croissance de la productivité. Dès lors, dans un contexte de récession, la demande s'était asséchée car les ménages avaient réduit leur consommation, ce qui s'était répercuté sur les prévisions de profits des entreprises et donc sur les niveaux d'investissement et la croissance économique.

97. Les inégalités de revenus étaient devenues plus apparentes avec la crise, qui avait ébranlé le modèle social dans nombre de régions du monde. On assistait à une compression des salaires, en particulier dans l'industrie, surtout pour les travailleurs moins qualifiés; des emplois partaient à l'étranger; et les manœuvres financières et les bulles spéculatives avaient provoqué des crises, que les plus vulnérables avaient subi de plein fouet. Le problème d'un chômage élevé avait de graves conséquences pour la cohésion sociale et risquait d'aboutir à des conflits politiques et sociaux. En particulier, les intervenants et nombre de délégations ont fait part de leur vive préoccupation au sujet du chômage élevé chez les jeunes. Le chômage pour un jeune supposait un handicap dès le départ qui se prolongerait tout au long de sa carrière professionnelle. C'était aussi un gaspillage de ressources, les investissements éducatifs devenant non rentables. Néanmoins, plusieurs orateurs ont souligné le rôle que l'éducation pouvait jouer dans la réduction des inégalités de revenus. Le chômage, en particulier le chômage des jeunes, pouvait aussi entraîner une fuite des cerveaux qui pouvait compromettre le rattrapage des régions ou des pays moins développés touchés par la crise – les travailleurs les plus qualifiés quittant leur pays d'origine et ne participant pas au renforcement des institutions nationales.

98. Un large accord est apparu sur le fait que la solution pour sortir de la crise et réduire le chômage passait par la croissance économique et non par l'austérité budgétaire, la compression des salaires ou la flexibilisation des marchés du travail. Une reconstruction ambitieuse des institutions était nécessaire. Tous les intervenants ont souligné la nécessité de répartir équitablement les gains de la croissance économique entre le capital et le travail. La réduction continue de la part des salaires dans le revenu – qui s'était produite après 1980 dans les pays membres de l'OCDE – était une stratégie qui avait échoué. Moins il y avait d'inégalités dans les structures de rémunération, moins, semblait-il, il y avait de chômage. De l'avis général, il fallait une intervention publique pour parvenir à un développement équitable, car le marché ne pouvait résoudre seul le problème des inégalités et du chômage élevé. Un certain nombre d'orateurs ont estimé que fixer un salaire minimum et privilégier davantage la négociation collective étaient de bons moyens de s'attaquer aux inégalités. Afin de garantir que la compétitivité repose sur les gains de productivité et non les réductions de salaire, il était important que les salaires soient fixés au niveau de l'économie et non au niveau de chaque entreprise. En outre, une meilleure coopération internationale et un système financier et un régime de taux de change raisonnables au niveau international étaient nécessaires pour maintenir des conditions justes.

99. La question des inégalités territoriales et des migrations a aussi été abordée lors du débat. Concernant les incidences possibles sur le niveau des salaires et du chômage, les participants ont estimé important que l'on évite d'abaisser le niveau des salaires dans les régions plus riches au niveau des plus pauvres, soulignant le rôle des salaires minimums.

Les transferts interrégionaux pouvaient aider à atténuer les inégalités interrégionales, comme aux États-Unis d'Amérique ou dans l'Union européenne, par exemple. Pour ce dernier cas, cependant, un participant s'est demandé si le montant du budget européen était suffisant. En outre, le débat a fait ressortir qu'il fallait considérer non seulement la dimension économique et sociale du développement, mais aussi sa dimension environnementale, que la crise financière mondiale semblait avoir reléguée à l'arrière-plan. Par-delà les solutions à court terme, la recherche d'une sortie de la crise pouvait être l'occasion de concevoir des stratégies permettant de ne pas retomber dans les errements du passé. De l'avis général, il y aurait un prix élevé à payer à l'avenir si les problèmes urgents d'environnement n'étaient pas traités.

H. L'investissement au service du développement: Vers une nouvelle génération de politiques de l'investissement pour une croissance équitable et un développement durable (Point 9 de l'ordre du jour)

100. Les participants ont examiné les tendances récentes des flux régionaux et mondiaux d'investissement étranger direct (IED) et le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable de la CNUCED, dont les États membres ont reconnu qu'il s'agissait d'un outil d'une importance fondamentale pour l'exécution du Mandat de Doha.

101. À la suite des observations liminaires de M. Jüri Seilenthal, Président du Conseil du commerce et du développement, M. James Zhan, Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED, a présenté un résumé du *World Investment Report 2012*. Ont ensuite pris la parole, par ordre chronologique: M^{me} Anabel González, Ministre du commerce extérieur du Costa Rica; M. Rob Davies, Ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud; et M. Jeffrey Sachs, Directeur de The Earth Institute, Université de Columbia (par vidéoconférence). Le Secrétaire général de la CNUCED, M. Supachai Panitchpakdi, a fait une déclaration. M. Mark Halle, Vice-Président de l'Institut international du développement durable, et M. Pradeep Mehta, Secrétaire général de Consumer Unity and Trust Society International, ont participé au débat. Un débat interactif avec l'ensemble des participants a ensuite été engagé.

102. Comme indiqué dans le *World Investment Report*, les flux mondiaux d'IED en 2011 avaient dépassé la moyenne d'avant la crise, pour s'établir à 1 500 milliards de dollars, en dépit des turbulences de l'économie mondiale. Ils restaient toutefois de plus de 20 % inférieurs à leur niveau record d'avant la crise de 2007 et s'étaient en outre révélés inégaux. Les flux vers les pays en développement avaient atteint un niveau record de 684 milliards de dollars, en hausse de 11 %; les flux vers les pays en transition avaient augmenté de 25 %, et ceux vers les pays développés de 21 %. Toutefois, ce tableau d'une hausse globale des flux d'IED devait être pondéré par l'évolution observée dans certaines régions d'Afrique et dans les PMA, où la baisse de l'IED se poursuivait.

103. Concernant les politiques d'investissement, la situation montrait un monde en train de passer d'une ère de libéralisation à une ère de réglementation. Au niveau national, de nombreux pays continuaient dans la voie de la libéralisation et encourageaient l'investissement étranger, tout en adoptant dans le même temps de nouvelles mesures de réglementation et de contrôle, souvent dans la perspective d'autres objectifs de politique générale, telles que la mise en œuvre d'une politique industrielle. Au niveau international, la négociation et la conclusion d'accords internationaux d'investissement se poursuivaient à un rythme ralenti, avec une tendance à l'élaboration d'accords régionaux d'investissement et à une prise en compte croissante des questions de développement durable.

104. Le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable avait été conçu pour aider les décideurs à cet égard et leur servir de référence pour l'élaboration des politiques nationales de l'investissement et la négociation d'accords internationaux d'investissement, ou la révision des accords existants. Il énonçait les principes fondamentaux devant étayer la conception des politiques nationales et internationales de l'investissement, et proposait un éventail d'options aux pays qui souhaitaient attirer des investissements étrangers et accroître leur contribution au développement économique et social.

105. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont souligné le rôle important que l'IED pouvait jouer dans le développement économique et dans une optique de développement équitable et durable. Ils se sont inquiétés de constater que les flux d'IED vers les pays les plus pauvres avaient continué de diminuer et se concentraient dans des secteurs à faible valeur ajoutée, avec parfois des coûts environnementaux élevés. Des politiques appropriées seraient nécessaires pour remédier à cette situation, de même qu'un effort de coopération internationale.

106. Les représentants ont jugé le Cadre très intéressant, qui intégrait des considérations de développement durable dans l'élaboration des politiques d'investissement et encourageait une prise en compte de la durabilité dans les débats sur l'avenir du régime de l'investissement international. Ils ont félicité la CNUCED pour les principes fondamentaux définissant le Cadre, qui englobaient tous les éléments essentiels d'une thématique de l'investissement au service du développement. Ils l'ont invité à poursuivre la mise en œuvre du Mandat de Doha et ont souligné l'utilité du Cadre pour la promotion de politiques d'investissement et de développement visant à soutenir la croissance économique dans une optique de développement équitable et durable.

107. Quelques représentants ont dit qu'une libéralisation sans restrictions pouvait ne pas être la meilleure chose selon le contexte national et que des politiques volontaristes, par exemple en matière de transfert de technologie, de perfectionnement des compétences et d'établissement de liens avec d'autres secteurs de l'économie, étaient nécessaires pour que l'IED apporte la contribution escomptée à une croissance durable. Le développement de l'entrepreneuriat était essentiel à cet égard, et les représentants ont jugé utile le Cadre pour une politique de l'entrepreneuriat de la CNUCED. Le rôle de régulation de l'État était fondamental concernant la poursuite d'un développement durable – s'agissant en particulier de réglementer des secteurs sensibles tels que celui des industries extractives –, l'amélioration des infrastructures publiques, la lutte contre l'évasion fiscale et l'amélioration de la gouvernance d'entreprise. Tous ces domaines, où la CNUCED aurait un rôle à jouer, appelaient à un renforcement de la coopération internationale.

108. Les représentants de quelques pays et organisations non gouvernementales ont dit que le Cadre devrait orienter les discussions futures sur un meilleur équilibre des droits des États et des investisseurs privés au moment du renouvellement ou de la signature de nouveaux accords internationaux d'investissement. Les pays industrialisés en tireraient également profit, notamment dans la mesure où ils devenaient des destinations pour les investissements directs à l'étranger des pays émergents.

109. Des mesures ont également été préconisées pour améliorer le règlement des différends en matière d'investissement, concernant en particulier les questions de transparence et d'équité, mais aussi la nécessité de réduire le coût du règlement des différends. Une question fondamentale était celle de la gestion des réformes, s'agissant d'encourager le passage à un régime plus favorable à un développement durable sans compromettre indûment la sécurité, la prévisibilité et la stabilité exigées par les investisseurs étrangers. Un échange d'expériences pourrait être utile à cet égard.

110. Les représentants ont invité la CNUCED à poursuivre ses travaux sur l'investissement au service d'un développement durable dans ses trois grands domaines de compétence, à savoir la recherche et l'analyse, les activités de coopération technique et la formation de consensus au niveau intergouvernemental. Concernant la coopération technique, ils ont invité le secrétariat à continuer de fournir une assistance technique pour l'établissement de statistiques sur l'IED, y compris de statistiques sur l'impact de l'IED, de façon à alimenter l'indicateur de la contribution de l'IED récemment mis au point. Autres moyens efficaces de coopération technique, les Examens de la politique d'investissement, qui ont été jugés extrêmement utiles aux responsables gouvernementaux, en particulier pour identifier les secteurs économiques offrant un potentiel de croissance et y promouvoir les investissements étrangers, et les cours de formation et les activités de services consultatifs sur les accords internationaux d'investissement.

111. Les représentants ont estimé d'un commun accord qu'il fallait veiller à placer le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable au cœur de toutes ces activités. Ses travaux sur l'investissement et ses compétences en la matière avaient fait de la CNUCED un acteur primordial du débat mondial sur l'investissement et le développement. De l'avis général, le Cadre constituait un bon point de départ en tant que plate-forme pour la conduite de débats et la formation de consensus au niveau multilatéral et fournissait des orientations utiles pour le passage à une nouvelle génération de politiques d'investissement accordant la priorité à des objectifs de développement durable.

I. Contributions de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social (Point 10 de l'ordre du jour)

112. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a présenté le rapport sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social – document TD/B/59/6. Plusieurs représentants ont ensuite fait des déclarations au nom de groupes régionaux. Après avoir rappelé toute l'importance de ce point de l'ordre du jour, ils ont dit qu'ils avaient, au cours des dernières années, demandé à ce que le traitement de ce point soit amélioré.

113. Plusieurs États membres ont déploré le peu de temps accordé à l'examen de ce point de l'ordre du jour et ont demandé que davantage de temps y soit consacré lors des futures sessions du Conseil du commerce et du développement pour permettre un véritable débat intergouvernemental sur la façon dont la CNUCED dans son ensemble pouvait être utile dans ses trois grands domaines d'action.

114. Les États membres se sont déclarés satisfaits du rapport et des activités du secrétariat de la CNUCED et ont demandé à celui-ci de poursuivre ses travaux dans de multiples domaines. Plusieurs États membres ont considéré que la CNUCED devrait activement réfléchir à la façon dont elle pourrait participer aux grandes conférences des Nations Unies pour y promouvoir une prise en compte de la thématique du développement dans les débats. Il a été demandé au secrétariat de proposer des idées sur la façon d'améliorer les délibérations intergouvernementales de la CNUCED et sur les moyens de collaborer avec d'autres institutions dans les instances compétentes du système des Nations Unies.

115. S'exprimant au nom d'un groupe régional, un État membre a déclaré partager la conviction de son groupe, selon lequel, pour que les activités de la CNUCED soient bénéfiques, il fallait trouver les moyens de mieux traduire les observations et les résultats des travaux d'analyse de la CNUCED en mesures concrètes et améliorer l'action mondiale en faveur du développement.

116. Les États membres ont demandé au Président du Conseil du commerce et du développement d'ouvrir des consultations aussitôt que possible sur la façon dont la CNUCED, dans ses trois grands domaines d'action, pourrait préparer divers événements, dont son cinquantième anniversaire et l'examen en 2015 de la mise en œuvre des OMD. Une session extraordinaire du Conseil pourrait être convoquée pour engager sur des bases solides la préparation de la célébration du cinquantième anniversaire de la CNUCED.

J. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

117. Deux délégations ont souligné l'importance des activités de coopération technique de la CNUCED, en particulier dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

K. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

118. Vingt représentants, dont ceux de quatre groupes régionaux, ont fait des déclarations relatives au Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/59/2). Si 19 représentants se sont déclarés satisfaits des conclusions du rapport et ont loué le secrétariat pour le soutien concret apporté au peuple palestinien, une délégation a émis une réserve.

119. Le représentant du secrétariat a dit que les rapports du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (23 septembre 2012) au Comité de liaison spécial allaient dans le même sens que les conclusions des rapports de la CNUCED de cette année et de l'an dernier. La CNUCED avait su anticiper les problèmes et pu contribuer aux négociations, qui avaient démarré en juillet 2012, entre la partie palestinienne et la partie israélienne pour réduire les «fuites» de recettes budgétaires palestiniennes vers Israël. Il espérait que l'analyse présentée dans le rapport de cette année aiderait à faire face à de nouvelles crises, à déterminer les contraintes à long terme pesant sur l'économie palestinienne et à trouver des solutions pour transformer cette économie en une économie dynamique pour le futur État palestinien. Ainsi la CNUCED contribuerait-elle à une paix durable au Moyen-Orient.

120. Presque tous les représentants se sont déclarés préoccupés par les obstacles au développement palestinien, dont la poursuite de l'occupation, l'expansion des colonies de peuplement israéliennes, la détérioration des perspectives économiques, la destruction d'actifs palestiniens et de la base productive palestinienne, le morcellement des marchés intérieurs, l'isolement par rapport aux marchés internationaux, la dépendance à l'égard de l'économie israélienne, la diminution de l'aide extérieure, la faiblesse des capacités d'exportation, les restrictions à la circulation des biens et des personnes, la gravité de la situation à Gaza, la faiblesse du secteur privé, les effets destructeurs du mur de séparation et l'absence de progrès dans les négociations politiques pour un règlement juste de la cause palestinienne.

121. La vaste majorité des représentants a déploré les conditions de vie difficiles dans le territoire palestinien occupé et a appelé à une action concertée de la communauté internationale pour soutenir le développement économique et améliorer les conditions socioéconomiques dans le territoire. Un représentant a dit que l'appauvrissement du peuple palestinien, les destructions d'infrastructures et de logements et l'expansion des colonies israéliennes avaient ajouté à l'actuel morcellement et créé des «bantoustans». Riche de sa propre expérience de l'apartheid, de l'oppression et de la violation des droits de l'homme,

son pays déplorait l'adoption de mesures qui ne contribuaient pas à la recherche d'une solution permanente à la question palestinienne.

122. De nombreux représentants ont dit que la croissance du PIB au cours des deux dernières années avait été décevante. Le niveau élevé des taux de pauvreté et de chômage, la baisse des salaires réels et de la productivité, l'insécurité alimentaire et la perte de ressources foncières et naturelles étaient de meilleurs indicateurs de la réalité sur le terrain.

123. Dans leur grande majorité, les représentants se sont inquiétés de la crise budgétaire de l'Autorité palestinienne, de l'endettement croissant et de la diminution de l'aide. Ils ont mis en garde contre les dangers de l'austérité budgétaire dans les conditions actuelles et ont attribué la crise budgétaire au manque de souveraineté sur les frontières, aux «fuites» de recettes publiques vers Israël et au manque à gagner en production potentielle en raison de l'occupation.

124. La plupart des représentants ont noté que des années d'occupation avaient rendu l'agriculture palestinienne incapable d'exploiter son plein potentiel en matière de production et d'emploi. Le fait que seulement 35 % des terres irrigables dans le territoire palestinien occupé étaient effectivement irriguées coûtait 110 000 emplois et 10 % du PIB chaque année. Ils se sont vivement inquiétés des contraintes imposées par Israël à l'agriculture palestinienne, du strict contrôle des importations et des exportations, de la construction du mur de séparation, de l'expansion de colonies illégales, des mesures prises pour empêcher des agriculteurs palestiniens d'avoir accès à leurs terres et de la destruction de millions d'arbres fruitiers. Des délégations ont estimé que l'interdiction par Israël d'utiliser des engrais de qualité avait provoqué une baisse de 33 % de la productivité agricole, d'où le manque de compétitivité des produits palestiniens sur les marchés intérieurs et régionaux.

125. De nombreux représentants se sont également inquiétés de la surexploitation par Israël des ressources en eau palestiniennes pour ses propres besoins à l'intérieur de ses frontières et dans les colonies, Israël refusant dans le même temps aux Palestiniens le droit de construire des puits pour répondre à leur demande croissante en eau. Les pêcheurs palestiniens n'étaient autorisés à pêcher que dans un rayon de 3 milles nautiques, au lieu des 20 milles prévus dans les Accords d'Oslo. Sans la maîtrise par les Palestiniens des terres et de l'eau, il n'était guère possible de concevoir des plans pour le développement et une utilisation optimale des faibles ressources palestiniennes.

126. Le représentant de la Palestine a loué la CNUCED pour son rapport et son assistance au peuple palestinien. Ce bref rapport présentait une large analyse qui évitait aux lecteurs d'avoir à consulter d'autres sources. Il était inacceptable que l'économie palestinienne continue d'être l'otage d'un accord économique restrictif (Protocole de Paris) et d'une union douanière déséquilibrée, qui avait été établie dix-huit ans auparavant pour une période intérimaire de cinq ans. Cette période devait déboucher sur l'établissement de relations économiques normales entre les deux États. Le représentant a appelé la puissance occupante à mettre un terme aux implantations coloniales et à l'occupation militaire et à libérer les combattants de la liberté palestiniens retenus dans des prisons israéliennes. La juste cause et la lutte nationale légitime du peuple palestinien prévaudraient, et la voix des Palestiniens se ferait entendre partout jusqu'au jour de la libération et de l'instauration d'un État palestinien avec Jérusalem pour capitale.

127. Le représentant d'Israël s'est félicité des programmes d'appui à l'économie palestinienne, car ils contribueraient à une paix durable, et il a exprimé son intérêt pour les activités de la CNUCED visant à renforcer les capacités directives et institutionnelles palestiniennes. Il s'est déclaré déçu par un rapport qui se mêlait de politique et trahissait un esprit partisan, au lieu de décrire les progrès en faisant preuve de professionnalisme. Selon lui, ce rapport, qui s'appuyait sur des sources tendancieuses, était partial et truffé

d'informations erronées. Il n'indiquait pas non plus les mesures positives prises par le Gouvernement israélien pour améliorer les conditions de vie du peuple palestinien, par exemple toute une série de mesures de coopération concernant l'eau, l'emploi et les finances publiques. Le représentant a émis une réserve sur le rapport au nom de son gouvernement.

128. Le représentant de l'Union européenne a dit que l'Union était le plus gros donateur d'aide au territoire palestinien occupé. Plusieurs représentants ont dit qu'ils apportaient un soutien au peuple palestinien à un niveau bilatéral et à un niveau multilatéral. De nombreux représentants se sont déclarés satisfaits des activités de coopération technique de la CNUCED et ont demandé une intensification du soutien apporté au peuple palestinien, ainsi qu'au programme d'assistance de la CNUCED pour en renforcer les capacités de recherche et les projets de coopération technique, conformément à ce qui avait été demandé par la Conférence à sa treizième session.

L. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la treizième session de la Conférence

Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et aux conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du 6 juillet 2012

(Point 12 de l'ordre du jour)

129. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a présenté le plan de travail et a décrit les mesures envisagées dans chacun des sept domaines sur lesquels le secrétariat concentrerait ses efforts pour renforcer la gestion et l'administration de la CNUCED, ainsi que le calendrier de ces mesures. Les travaux avaient déjà démarré dans certains domaines, s'agissant en particulier de renforcer le cadre de gestion axée sur les résultats. La haute administration de la CNUCED superviserait la mise en œuvre du plan d'action et effectuerait les ajustements nécessaires pour garantir l'obtention des résultats recherchés. Pour ne pas compromettre des activités déjà programmées pour l'exercice biennal 2012-2013, certaines activités présentées dans le plan de travail devraient être exécutées au moyen de ressources extrabudgétaires.

130. Les représentants de trois groupes régionaux et de plusieurs délégations ont déclaré soutenir les activités de la CNUCED, exprimé leur satisfaction au secrétariat de la CNUCED pour le projet de plan de travail visant à renforcer la gestion et l'administration de la CNUCED et souligné qu'il s'agissait avant tout de renforcer l'organisation.

131. Les représentants de deux groupes régionaux ont dit que la priorité du Conseil du commerce et du développement devrait être de se concentrer sur les activités de fond de la CNUCED. Ils ont déploré que la question ait entravé la formation de consensus à la CNUCED. Les représentants d'un groupe régional et d'un État membre ont dit qu'il fallait s'attacher à fournir des orientations stratégiques tout en faisant totalement confiance au secrétariat et en lui donnant toute la latitude voulue pour appliquer le plan de travail.

132. Les représentants de deux groupes régionaux et de quatre États membres ont demandé que soit présenté un plan de travail plus détaillé, prévoyant des mesures spécifiques, des étapes clefs et un calendrier d'exécution pour les quatre prochaines années. Deux délégations ont souligné qu'il était important d'être plus régulièrement tenu informé des progrès de la mise en œuvre du plan. Une autre délégation a dit qu'il fallait clarifier le rôle et les responsabilités de différentes parties dans la mise en œuvre du plan de travail. Une délégation a regretté que les travaux en cours ne concernent que 7 des

12 recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection, privilégient le statut quo et ne prévoient qu'une seule date butoir.

133. Les représentants de deux groupes régionaux ont dit que l'application du plan de travail ne devait pas compromettre les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Mandat de Doha.

134. Les représentants d'un groupe régional et de plusieurs États membres ont dit que le secrétariat devrait utiliser ou réaffecter des ressources du budget ordinaire pour exécuter le plan de travail, s'agissant en particulier des mesures relatives au renforcement de la gestion axée sur les résultats et à l'amélioration de l'évaluation et du suivi, de la gestion des ressources humaines et de la coordination interne et externe.

135. Concernant la gestion axée sur les résultats, les représentants d'un groupe régional et d'un État membre ont dit que les mesures correspondantes devraient bénéficier de la priorité pour le renforcement de la gestion et de l'administration de la CNUCED. L'un d'eux a demandé que les mesures concernant le renforcement de la gestion axée sur les résultats soient rapidement appliquées, car les donateurs fondaient leurs décisions en matière de financement futur sur cette question, et que l'ensemble du cadre de gestion soit mis en place avant la prochaine session annuelle du Conseil en septembre 2013. Il a également demandé au secrétariat d'indiquer à quelle date précise l'élaboration du manuel de gestion axée sur les résultats pour la coopération technique serait achevée, tandis qu'un autre a déclaré que tous les projets d'assistance technique devraient suivre une approche de gestion axée sur les résultats.

136. Deux délégations ont dit que l'adhésion de la haute administration était importante pour garantir un bon fonctionnement du cadre de gestion. Une délégation a demandé au secrétariat d'indiquer les mesures qui seraient prises pour former les administrateurs à la gestion axée sur les résultats et la stratégie qui serait suivie pour obtenir leur adhésion.

137. Une autre délégation a déclaré que le cadre amélioré devrait prendre en compte les éléments indiqués au paragraphe 109 du rapport du Corps commun d'inspection et s'inspirer des meilleures pratiques existantes, notamment de l'exemple donné par la Division de l'investissement et des entreprises.

138. Le représentant d'un groupe régional a souligné que, la CNUCED faisant partie du Secrétariat de l'ONU, son approche d'une gestion axée sur les résultats devrait être compatible avec celle du Secrétariat.

139. Une délégation a demandé que soit précisée dans le plan de travail la façon dont les mesures concernant la gestion axée sur les résultats seraient mises en œuvre et dont les ressources seraient utilisées à cette fin. Une autre délégation a dit que le secrétariat pourrait peut-être recourir à une méthode de gestion axée sur les résultats pour exécuter le plan de travail.

140. Le représentant d'un groupe régional a dit que le suivi et l'évaluation devraient s'appuyer sur des mesures aussi bien qualitatives que quantitatives, et le représentant d'un autre groupe régional a demandé un calendrier d'exécution plus précis concernant le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation, avec une indication des étapes intermédiaires et des objectifs.

141. Le représentant d'un groupe régional a dit que le secrétariat pourrait faire plus pour renforcer l'information et la communication. En particulier, davantage d'efforts devraient être faits pour informer les délégations des correspondants du secrétariat avec les capitales, ainsi que des contacts et des arrangements directs entre le secrétariat et les responsables dans les capitales invités à participer aux réunions de la CNUCED. Il a demandé au secrétariat d'améliorer la coordination avec l'Office des Nations Unies à Genève pour garantir la traduction en temps voulu de la documentation, faisant remarquer que le plan de

travail n'était pas disponible dans toutes les langues officielles de l'ONU en dépit de l'intérêt qu'y portaient toutes les délégations. Une délégation a déclaré soutenir la proposition de renforcer les consultations mensuelles du Président par davantage de réunions et de consultations de suivi, plutôt que de privilégier l'amélioration du site Web de la CNUCED.

142. Concernant la gestion des ressources humaines, les représentants de deux groupes régionaux ont dit que le secrétariat devrait prendre davantage de mesures pour assurer une représentation géographique équitable. Ils se sont émus de ce que plus de 50 % des postes à la CNUCED soient pourvus par des ressortissants d'un seul groupe régional. Ils ont invité le secrétariat à remédier à la situation en diffusant les avis de vacance de poste dans les pays en développement, y compris auprès des missions permanentes, et sur le site Web de la CNUCED.

143. Le représentant d'un groupe régional a dit que le plan de travail devait porter non seulement sur les questions d'équilibre géographique et de parité, mais aussi sur les questions de recrutement, de sélection, de promotion, de nomination et de départ à la retraite. Le même représentant et celui d'un État membre ont demandé à la CNUCED d'élaborer une stratégie globale pour rendre sa gestion des ressources humaines plus professionnelle, plus systématique, plus efficace et plus transparente. Cette stratégie devrait prévoir un mécanisme de transfert des connaissances, un examen de l'utilité des postes devenus vacants, une approche stratégique de l'approfondissement des compétences professionnelles et une utilisation appropriée et transparente des contrats.

144. Deux délégations ont souligné combien il était important d'améliorer le moral et le niveau de satisfaction du personnel de la CNUCED. Une délégation a demandé au secrétariat d'en faire une priorité, de réaliser une autoévaluation générale et impartiale et d'en tirer des enseignements.

145. Les représentants d'un groupe régional et d'un État membre ont demandé au secrétariat de porter régulièrement à la connaissance des États membres des statistiques et des indicateurs relatifs au personnel, notamment sur la répartition hommes-femmes et la répartition géographique des postes. Il a également été demandé au secrétariat de fournir chaque année aux États membres des statistiques sur le nombre effectif de candidats à des postes vacants et de fonctionnaires, par sexe et par pays, et sur les méthodes de communication et de diffusion de l'information utilisées. Le représentant du groupe régional a demandé que la liste des indicateurs soit communiquée aux États membres trois fois par an.

146. Les représentants de deux groupes régionaux se sont félicités de la recommandation relative à la définition d'une stratégie de mobilisation de fonds, et l'un d'eux a souligné l'importance pour son groupe d'une telle stratégie et d'un fonds d'affectation spéciale à contributions non réservées. Notant que ces deux questions avaient été quelque peu négligées dans le plan de travail, il a demandé qu'une version révisée de celui-ci vise à mieux répondre aux besoins de tous les États membres.

147. Le représentant d'un autre groupe régional a dit qu'une stratégie efficace de mobilisation de fonds devrait prévoir un cadre de gestion axée sur les résultats et être étayée par un suivi et une évaluation améliorés: son efficacité dépendrait nécessairement d'améliorations substantielles dans ces domaines. Le fonds d'affectation spéciale en faveur des pays les moins avancés a été évoqué: la qualité des activités envisagées et l'absence d'information sur les résultats et l'impact potentiels de ces activités ont été jugées préoccupantes.

148. Les représentants de deux groupes régionaux se sont félicités de la recommandation de créer un fonds d'affectation spéciale à contributions non réservées; des détails supplémentaires étaient toutefois nécessaires concernant les mesures qui devraient être prises pour y donner suite.

149. Les représentants d'un groupe régional et d'un État membre ont dit que l'efficacité d'un fonds d'affectation spéciale à contributions non réservées dépendait de la volonté des donateurs de le financer, ce qui à son tour dépendait des progrès obtenus en matière de gestion axée sur le résultat, et de suivi et d'évaluation. La possibilité de créer un tel fonds ne devrait donc être examinée qu'une fois ces questions réglées. Le représentant du groupe régional a dit qu'une mesure intermédiaire pourrait être de regrouper les fonds d'affectation spéciale par division.

150. Le Président a proposé un projet de décision, qui a été adopté par le Conseil à sa séance plénière de clôture (voir la section I.D).

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

151. La cinquante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 17 septembre 2012 par M. Mothae Anthony Maruping (Lesotho), Président du Conseil à sa cinquante-huitième session.

B. Élection du Bureau (Point 1 de l'ordre du jour)

152. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu M. Jüri Seilenthal (Estonie) et M. Muktar Tileuberdi (Kazakhstan) Présidents du Conseil à sa cinquante-neuvième session.

153. Le Conseil a complété la composition du Bureau en élisant sept vice-présidents et le rapporteur; le Bureau était donc composé comme suit:

<i>Président:</i>	M. Jüri Seilenthal (Estonie)
<i>Vice-Présidents:</i>	M ^{me} Marion Williams (Barbade) M. Miguel Carbo Benites (Équateur) M ^{me} Ellen S. Nee-Whang (Ghana) M. Mohamed A. Al-Hakim (Iraq) M. Muktar Tileuberdi (Kazakhstan) M. Urmuuna H. Orjiako (Nigéria) M ^{me} Gabrielle Boner (Allemagne)
<i>Rapporteur:</i>	M. Mohammad Kazem Asayesh Talab Tousi (République islamique d'Iran)

154. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et les autres groupes reconnus seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session (Point 2 de l'ordre du jour)

155. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/59/1/Rev.2 (voir l'annexe I).

156. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session I, chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (PMA): premier rapport d'activité»:

Président: M. Muktar Tileuberdi (Kazakhstan)
Vice-Président/Rapporteur: M. Mohamed Elmurtada Mubarak Ismail (Soudan)

157. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session II, chargé d'examiner le point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Le développement économique en Afrique: transformation structurelle et développement durable en Afrique»:

Président: M. Umunna Humphrey Orjako (Nigéria)
Vice-Présidente/Rapporteuse: M^{me} Preeti Rahman (Bangladesh)

D. Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

158. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande.

Annexe I

Ordre du jour de la cinquante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
3. Débat de haut niveau: Une croissance créatrice d'emplois pour réduire la pauvreté: Quels enseignements l'Afrique peut-elle tirer de l'expérience d'autres régions?
4. Interdépendance: Coordonner la relance de la croissance mondiale.
5. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (PMA): premier rapport d'activité.
6. Le développement économique en Afrique: Transformation structurelle et développement durable en Afrique.
7. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.
8. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: Réduire les inégalités pour parvenir à un développement équilibré et durable.
9. L'investissement au service du développement: Vers une nouvelle génération de politiques de l'investissement pour une croissance équitable et un développement durable.
10. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
11. Activités de coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
12. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la treizième session de la Conférence:
 - Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et aux conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du 6 juillet 2012.
13. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - a) Développement progressif du droit commercial international: quarante-cinquième rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC.
14. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.

-
15. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2011-2012 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2013;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2013;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
 16. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
 17. Ordre du jour provisoire de la soixantième session du Conseil.
 18. Questions diverses.
 19. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation⁴

1. Les représentants des États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement ont participé à la session:

Afrique du Sud	Hongrie
Albanie	Inde
Algérie	Indonésie
Allemagne	Iraq
Angola	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Irlande
Argentine	Israël
Autriche	Italie
Bangladesh	Japon
Barbade	Jordanie
Belgique	Kazakhstan
Bénin	Koweït
Brésil	Lesotho
Cambodge	Libye
Cameroun	Lituanie
Chili	Madagascar
Chine	Malaisie
Chypre	Malte
Colombie	Maroc
Costa Rica	Maurice
Côte d'Ivoire	Mauritanie
Croatie	Mexique
Cuba	Mongolie
Égypte	Mozambique
El Salvador	Myanmar
Émirats arabes unis	Népal
Équateur	Nigéria
Espagne	Oman
Estonie	Pakistan
États-Unis d'Amérique	Panama
Éthiopie	Pérou
ex-République yougoslave de Macédoine	Philippines
Fédération de Russie	Pologne
Finlande	Portugal
France	Qatar
Ghana	République centrafricaine
Grèce	République de Corée
Grenade	République de Moldova
Guinée équatoriale	République démocratique du Congo
Haïti	République dominicaine
Honduras	Saint-Siège
	Sénégal

⁴ La liste des participants porte la cote TD/B/59/INF.1.

Singapour	Turquie
Soudan du Sud	Ukraine
Suède	Venezuela (République bolivarienne du)
Suisse	Viet Nam
Tchad	Yémen
Thaïlande	Zambie
Togo	Zimbabwe
Tunisie	

2. L'observateur de la Palestine a participé à la session.
3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
 - Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Organisation de la coopération islamique
 - Organisation des États des Caraïbes orientales
 - Union africaine
 - Union européenne
4. Les organes et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:
 - Centre du commerce international
 - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 - Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
 - Commission économique pour l'Afrique
 - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
 - Office des Nations Unies à Genève
5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 - Organisation mondiale du commerce
6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:
 - Catégorie générale:*
 - Association actuarielle internationale
 - Centre de services pour la coopération au développement
 - Centre international pour le commerce et le développement durable
 - Centre Sud
 - Confédération syndicale internationale
 - Conseil international des femmes
 - Global Traders Conference
 - LDC Watch
 - Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement
 - Réseau du tiers monde
 - Village suisse ONG
 - Catégorie spéciale:*
 - Institut international de l'océan

Organisations accréditées à la treizième session de la Conférence

Center for Economic and Policy Research/Our World Is Not for Sale
 Instituto del Tercer Mundo/Social Watch
 Jubilee South Asia Pacific Movement on Debt and Development
 New Vision International
 Office africain pour le développement et la coopération, Sénégal
 Public Citizen's Global Trade Watch
 Southern and Eastern African Trade Information and Negotiations Institute
 Solidarité agissante pour le développement familial
 Réseau du tiers monde – Afrique

7. Les intervenants suivants ont participé à la session:

Lundi 17 septembre 2012**Point 3 de l'ordre du jour – Débat de haut niveau: Une croissance créatrice d'emplois pour réduire la pauvreté: Quels enseignements l'Afrique peut-elle tirer de l'expérience d'autres régions?**

M. Mothetjoa **Metsing**, Vice-Premier Ministre du Lesotho
 M. Robert **Sichinga**, Ministre du commerce, du commerce international et de l'industrie (**Zambie**)
 M. Bertrand **de Combrugghe**, Représentant permanent de la Belgique

Mardi 18 septembre 2012**Point 4 de l'ordre du jour – Interdépendance: Coordonner la relance de la croissance mondiale**

M. Faizel **Ismail**, Représentant permanent de l'Afrique du Sud
 M. Luis **Gallegos**, Représentant permanent de l'Équateur
 M. Costas **Lapavitsas**, School of Oriental and African Studies (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Mercredi 19 septembre 2012**Point 8 de l'ordre du jour – Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: Réduire les inégalités pour parvenir à un développement équilibré et durable**

M. Nicholas **Schmit**, Ministre du travail (Luxembourg)
 M. James **Galbraith**, professeur à l'Université du Texas (États-Unis d'Amérique)

Jeudi 20 septembre 2012**Point 6 de l'ordre du jour – Le développement économique en Afrique: Transformation structurelle et développement durable en Afrique**

M. Xavier **Carim**, Directeur adjoint, Département du commerce et de l'industrie (Afrique du Sud)
 M. Mustapha Kamal **Gueye**, économiste, Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie, Service du commerce et de l'économie, Programme des Nations Unies pour l'environnement (Genève)
 M. Vinaye **Ancharaz**, économiste du développement, Centre international pour le commerce et le développement durable

Vendredi 21 septembre 2012**Point 5 de l'ordre du jour – Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (PMA): premier rapport d'activité**

M. Leopold Ismael **Samba**, Représentant permanent de la République centrafricaine
 M. Shanker **Das Bairagi**, Représentant permanent du Népal

Lundi 24 septembre 2012

**Point 9 de l'ordre du jour – L'investissement au service du développement:
Vers une nouvelle génération de politiques de l'investissement pour une
croissance équitable et un développement durable**

M^{me} Anabel **González**, Ministre du commerce extérieur (Costa Rica)

M. Rob **Davies**, Ministre du commerce et de l'industrie (Afrique du Sud)

M. Jeffrey **Sachs**, Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les
objectifs du Millénaire pour le développement et Directeur de The Earth Institute,
Université Colombia (par vidéoconférence)

Mardi 25 septembre 2012

**Point 7 de l'ordre du jour – Évolution du système commercial international et
ses tendances dans une optique de développement**

«Questions fondamentales concernant le système commercial international et leurs
incidences sur un développement équitable»

M. Pascal **Lamy**, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

«Rio+20: Un engagement renouvelé en faveur du développement et du commerce
multilatéral»

M. Roberto **Azevedo**, Représentant permanent du Brésil auprès de l'OMC et de la
CNUCED

M. Aaron **Cosbey**, conseiller, Institut international du développement durable

M. Claude **Fromageot**, Directeur pour le développement durable, Groupe Yves
Rocher, et Directeur de la Fondation Yves Rocher (France)
